

**Evaluation de la Convention d'objectifs Eau Vive – MAE -
(2001 – 2003)
Evaluation réalisée au SENEGAL
Rapport FINAL**

LISTE DES SIGLES

<u>ADDEL:</u>	Appui à la Décentralisation et au Développement local (programme d')
<u>APE:</u>	Association des Parents d'Elèves
<u>ASC:</u>	Agent de Santé Communautaire
<u>ARD:</u>	Agence Régionale de Développement
<u>CERP:</u>	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
<u>CPE:</u>	Comité de Point d'Eau
<u>CRD:</u>	Comité régional de Développement
<u>CR:</u>	Communauté Rurale
<u>CVD:</u>	Comité Villageois de Développement
<u>DP:</u>	Diagnostic Participatif
<u>FIDA:</u>	Fonds International pour le Développement Agricole
<u>GERAD:</u>	Groupe d'Etudes, de Réflexion et d'Aide à la Décision
<u>GIE:</u>	Groupement d'Intérêt Economique
<u>ICP:</u>	Infirmier Chef de Poste
<u>IST:</u>	Infections Sexuellement Transmissibles
<u>MDE:</u>	Maison Des Eleveurs
<u>OCB:</u>	Organisation Communautaire de Base
<u>PADL:</u>	Programme d'Appui au Développement Local
<u>PLD:</u>	Programme Local de Développement
<u>PNIR:</u>	Programme National d'Infrastructures Rurales
<u>POGV:</u>	Programme d'Organisation et de Gestion Villageoise
<u>PVD:</u>	Plan Villageois de Développement
<u>SCAC:</u>	Service de Coopération et d'Action Culturelle
<u>VAP:</u>	Vous Avez un Projet

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	4
II. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION.....	10
III. LES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PADL.....	12
IV. LES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE LA REPONSE A LA DEMANDE.....	26
V. ANALYSE GENERALE DES RESULTATS.....	35
VI. LE SUIVI-EVALUATION ; LA CAPITALISATION.....	39
VII. LES CAPACITES DES EQUIPES EAU VIVE PAR RAPPORT A L'AVENIR.....	42
VIII. RECOMMANDATIONS.....	43

I. INTRODUCTION

Le présent rapport sanctionne les travaux effectués dans le cadre de l'évaluation de la Convention D'Objectifs (CDO) 2001-2003 de l'ONG EAU VIVE pour ce qui concerne le Sénégal.

En réalité, du fait de quelques retards dans le versement des financements de la convention, son exécution a été prolongée jusqu'en Décembre 2004.

Les termes de référence avaient regroupé les questions évaluatives en 4 grands domaines de questionnement à savoir :

1. le territoire
2. la maîtrise d'ouvrage locale
3. la maîtrise d'œuvre locale
4. l'appui-conseil d'Eau Vive

Il s'agira pour l'évaluation, par rapport à ces domaines, d'apprécier le bilan des actions menées, les résultats obtenus et de vérifier dans quelle mesure le programme réalisé a répondu aux objectifs de départ.

Grâce au précieux concours de l'équipe d'Eau Vive locale, les évaluateurs ont pu rencontrer des acteurs divers concernés et/ou impliqués dans le programme sur des sites variés. Cela leur a permis de collecter beaucoup d'informations dont l'analyse et la systématisation ont abouti à ce présent rapport structuré autour des axes suivants :

- l'appréciation des actions dans le cadre de programme, notamment le Programme d'Appui au Développement Local (PADL) au Sénégal
- l'appréciation des actions hors programme dans le cadre d'une démarche de réponse à la demande
- la question du suivi-évaluation, capitalisation
- l'image de Eau Vive telle que perçue par ses partenaires
- le dispositif opérationnel local de Eau Vive
- les recommandations

L'équipe locale de Eau Vive et ses partenaires de terrain, notamment, ont, pour ce qui les concerne, grandement facilité le déroulement de cette mission d'évaluation ; qu'ils en soient remerciés !

Résumé

Cette convention d'objectifs, la deuxième du genre pour Eau Vive, s'est donnée comme finalité «de soutenir les communautés rurales dans leur organisation afin qu'elles renforcent leurs rôles et leurs capacités d'acteurs de développement, mieux structurés, à même de s'intégrer et de participer pleinement aux processus de décentralisation en cours au Sahel ».

Une caractéristique importante de cette CDO au niveau de Eau Vive est la cohabitation de deux logiques d'intervention qui ne sont pas forcément contradictoires, mais dont l'articulation n'est pas toujours aisée.

Il s'agit d'une part, d'une logique technique fondée sur une démarche normative avec des règles, des procédures, des normes, des délais précis à respecter et pour laquelle Eau Vive dispose de compétences et de savoirs faire reconnus

La deuxième logique en œuvre dans cette CDO est une logique de construction socio-institutionnelle fondée sur un accompagnement de dynamiques, qui s'adapte à ces dynamiques et qui se déroule selon un processus itératif ; Eau Vive est entrain de construire des capacités par rapport à cette logique d'intervention, mais ne dispose pas encore des compétences et savoirs faire reconnus en la matière.

Si la CDO s'inscrit dans une certaine optique de consolidation des acquis de l'ONG dans les domaines techniques, il n'en demeure pas moins que, bien plus qu'auparavant, l'accompagnement des dynamiques est au cœur de sa mise en œuvre. Le souci qu'on peut avoir à ce niveau est que l'échelle d'une CDO nous semble être bien trop brève pour une prise en charge conséquente de ce type de préoccupations.

Une autre particularité de cette CDO est que ces logiques d'intervention s'expriment à travers deux démarches de développement avec des spécificités bien marquées : une démarche programme et une démarche de réponse à la demande.

Cette CDO est pour l'essentiel en continuité avec sa devancière dont elle approfondit un certain nombre d'aspects, notamment :

- une inscription plus formelle d'une part importante de ses actions dans les processus de décentralisation
- une prise en compte plus forte des exigences de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre locales

La CDO dans le cadre de l'approche programme :

L'approche programme a été développée à Tambacounda dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Local (PADL). Ce programme a concerné 5 communautés rurales : Les communautés rurales de Koumpentoum ; de Kouthiaba ; de Malême Niani ; de Bamba Thialène et de Koussanar

Le programme s'est déployé dans les domaines suivants :

- les infrastructures : puits aménagés ; adduction d'eau ; poste de santé ; cases de santé salles de classe ; équipement des salles de classes ; formation de comité de gestion etc...
- l'appui à la production : maraîchage ; reboisement ; fonds de crédit etc...
- l'appui aux conseils ruraux et aux villages : formation ; rencontres ; facilitation de la concertation etc...

Dans le domaine des infrastructures les réalisations sont faites par des opérateurs privés sélectionnés sur la base d'une consultation restreinte par une commission d'évaluation des offres techniques et financières.

Les réalisations sont de très bonne qualité

Dans le souci de pérenniser ces investissements, des comités sont formés pour en assurer la gestion, en particulier au niveau des points d'eau et des cases de santé.

Le problème ici est lié aux retards dans la livraison des ouvrages de puits surtout qui sont souvent dus aux difficultés d'organisation et de gestion des chantiers par les entreprises. Dans le domaine de l'hydraulique toujours, il y a quelques difficultés à trouver des entreprises spécialisées dans la mise en eau de puits de grande profondeur comme c'est le cas dans ces zones

Les cases de santé aussi ont connu un grand retard dans leur démarrage et il y a eu un décalage important entre la formation des ASC et leur entrée en service

Globalement, concernant les infrastructures, les produits sont de qualité ; néanmoins leur viabilité reste posée

Enfin le soutien aux opérateurs privés, prévu par le programme reste pour le moment limité ; il n'y a pas non plus de perspectives d'un soutien fort dans ce secteur d'activités. L'ONG n'a pas de stratégies ni d'objectifs précis en vue de la promotion des opérateurs privés partenaires. Il faut, cependant, souligner que Eau Vive a, dans ce domaine élaboré un guide devant faciliter cet appui ; ce guide définit les critères d'éligibilité à cet appui, les domaines d'actions et les principes mis en œuvre. Dans ce sens, il est d'une grande utilité ; il reste cependant à être complété par des objectifs et une véritable stratégie d'appui.

Les activités de production

Le fonds de crédit a démarré et a donné des résultats satisfaisants pour le moment ; la question qui se pose ici est la viabilité du système. Actuellement, c'est une forme de crédit directe sans intérêt qui est fait par le programme qui verse sa contribution dans les comptes bancaires des bénéficiaires qui sont logés au Crédit Mutuel Sénégalais (CMS). Le suivi des activités de crédit est assuré par l'animateur chargé du crédit au sein du programme.

Les moulins sont acquis par les groupements féminins avec un appui du programme égal à 50% de son coût après une étude de faisabilité. Des comités sont constitués et formés pour en assurer la gestion. Là où ils sont installés, ils ont un impact très fort sur la situation des femmes. Le grand problème au niveau de la gestion des moulins est que les documents de gestion ne sont pas bien remplis du fait de l'analphabétisme qui sévit beaucoup chez les femmes. Dans ces conditions, il est difficile d'établir leur rentabilité

Les activités comme le maraîchage et les banques de céréales n'ont pas encore commencé, mais il importe de prendre en charge leur préparation très tôt car leur réussite n'est pas évidente. L'expérience a montré que la gestion de banque de céréales est très difficile et beaucoup d'échecs ont jalonné son parcours

Concernant le maraîchage, il en est notamment prévu dans le village de Dawadi avec de gros investissement à partir du forage ; cependant le groupement bénéficiaire n'a pas une grande expérience dans ce domaine !

De manière générale, les activités de production nous posent problèmes pour un certain nombre de raisons :

- elles font appel au crédit et il n'est facile pour une ONG non spécialisée de monter un système de crédit qui tienne la route
- elles peuvent favoriser la dispersion en poussant vers de nouveaux métiers car il est difficile de réussir une activité de production si on ne dispose pas d'une certaine expérience et expertise en la matière.

L'appui à la maîtrise d'ouvrage locale

Elle concerne les conseils ruraux et les villages.

Il faut noter que de grandes avancées ont été obtenues dans ce domaine

- la mise au point d'outils de planification et de gestion du développement local dans chacune des communautés rurales : PLD ; DP au niveau des villages et des OCB
- l'implication forte des élus dans la gestion du programme par la tenue chaque année de réunion entre le consortium et les conseils ruraux pour le bilan des activités réalisées et la programmation pour l'année à venir.
Par ailleurs, les élus sont membres de la commission d'évaluation des offres des prestataires privés et ils valident toutes les demandes de financement provenant des villages
- La formation des acteurs locaux : élus ; représentants d'OCB ; assistants communautaires ; agents de l'administration etc..
- La facilitation de la concertation entre acteurs locaux : rencontres entre élus et chefs de village ; rencontres inter- villageoises etc...

Ici aussi, l'animation des formations et des rencontres est confiée à des prestataires privés sur la base d'une sélection dans les mêmes conditions que les opérateurs techniques.

Il faut souligner également le travail d'appui à la structuration associative menée par le programme dans les villages et qui a abouti à la création de 20 Comités Villageois de Développement (CVD) qui se veulent des instances de coordination des acteurs et mise en cohérence des initiatives au niveau du village.

Les faiblesses à ce niveau peuvent être répertoriées comme suit :

- Les formations des élus et surtout celles destinées aux OCB ne partent pas d'une véritable analyse des besoins en formations et il n'y a pas de mécanismes de suivi post formation ou rencontre pour s'assurer de l'efficacité de ces activités
- La finalité des DP n'est pas claire et leur valorisation reste faible
- Les rencontres sont très ponctuelles et elles sont portées par le programme ; de plus la concertation reste une activité informelle non structurée
- Il manque une véritable stratégie d'accompagnement de la structuration associative et de promotion/développement des CVD

L'appui à la maîtrise d'œuvre locale

Elle s'est donnée sous 2 formes durant l'exécution du programme :

- la tenue de 2 rencontres d'échanges entre opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau et
- l'appui- conseil fourni à l'occasion des visites de chantier par Eau Vive et les contrôleurs

Le programme ne dispose pas d'une démarche et d'objectifs explicites d'appui à ce secteur d'activité.

Le suivi-évaluation et la capitalisation

Il n'y a pas encore de système de suivi-évaluation au niveau du programme ; cela devient pourtant d'une urgente nécessité

Il faudra cependant le bâtir sur la base d'une concertation avec les partenaires locaux (élus et OCB)

Quant à la capitalisation, la priorité est à la capitalisation dans le domaine de l'eau.

Il faut commencer par être au clair sur le format possible dans les conditions actuelles et ensuite accompagner les équipes à sa réalisation

L'image de Eau Vive :

Tous les acteurs rencontrés ont une très bonne image de Eau Vive qui est vue comme :

1. un appui technique
2. un conseiller
3. un facilitateur
4. un partenaire financier efficace
5. un partenaire attentif et avisé de l'Etat et de ses services techniques

La CDO dans le cadre de l'approche de réponse à la demande

L'intervention de Eau Vive dans le cadre de cette démarche touche 6 régions (Tambacounda, Kaolack, Fatick, Diourbel, Thiès et Louga sur un rayon qui couvre presque les $\frac{3}{4}$ du pays

Les interventions concernent l'eau, la santé, l'instruction, la production et l'animation.

Durant la période de la convention, 145 actions ont été menées dans ces différents domaines.

Dans les domaines de l'eau de la santé et de l'instruction, les infrastructures réalisées sont également ici de bonne qualité.

Autour des points d'eau, il y a toujours un comité formé qui en assure la gestion. Les problèmes ont aussi rapport avec les difficultés du comité à bien tenir ses documents de gestion.

Au niveau des bornes fontaines l'eau est vendue et dégage des bénéfices qui permettent dans certains cas d'alimenter la caisse du village

Dans le secteur de la santé, la case de même que les latrines réalisées est de bonne qualité et les populations les ont particulièrement apprécié. Dans certains villages, des comités d'hygiène et de salubrité ont été créés et formés.

Les cases de santé ont un impact important dans les endroits où elles sont réalisées car elles polarisent en général plusieurs villages, mais elles connaissent aussi de gros problèmes de fonctionnement qui les paralysent quelquefois. Ces problèmes ont souvent pour noms : absence de suivi de la part des responsables du secteur public de la santé dans la zone ; démission des ASC ; mauvaise gestion par les comités etc... S'il peut être difficile pour Eau Vive d'intervenir pour ce qui concerne les défaillances du suivi, il n'en est pas de même pour les autres problèmes par rapport auxquels Eau Vive peut, dans le cadre de ses activités d'animation et d'accompagnement, aider les communautés de base à leur meilleure prise en charge.

Dans le secteur de l'instruction, l'élément remarquable est constitué par l'alphabétisation des femmes qui a eu un impact intéressant dans la conduite de leurs activités.

Dans le domaine de la production, les activités ont concerné le maraîchage, le reboisement, la forge et les moulins. Parmi elles, pour le moment, celle qui génère des revenus c'est le maraîchage notamment à Ngass.

Les moulins quant à eux ont un impact social très fort, mais ils ne sont pas forcément source de revenus. Pour s'assurer de leur rentabilité, une étude de faisabilité est toujours menée avant leur installation ; mais après leurs mises en place, il est difficile d'avoir des données sur leur exploitation

L'appui à la maîtrise d'ouvrage

Cela concerne les élus et les OCB

Les élus : Dans le cadre de l'approche de réponse à la demande, ce sont les élus de la communauté rurale de Bani Israël qui ont bénéficié d'une formation sur le rôle, la mission et les attributions des élus

S'agissant des **OCB**, des groupements, notamment féminins ont bénéficié d'appuis financiers pour l'obtention de moulins (3) et l'ouverture de classes d'alphabétisation (1)

Durant cette CDO, l'appui à la maîtrise d'ouvrage n'a pas connu de grandes avancées dans cette zone ; il n'y a pas eu de formations ni de rencontres pour les OCB en tant que telles par exemple ; mais on peut noter la tenue d'une rencontre des comités de gestion de bornes fontaines de Keur Mbir Ndao et de Keur Baba Alima et de deux rencontres intervillageoise aux niveaux zonal et national. Ces rencontres intervillageoises ont mobilisé beaucoup de monde : 28 participants venant de 10 villages pour la rencontre zonale et 54 participants venant de 24 communautés villageoises pour la rencontre nationale. Les rencontres intervillageoises ont porté sur 2 thèmes centraux : l'organisation et le fonctionnement d'un village et la mobilisation des ressources villageoises

Au-delà des actions ponctuelles, la question de fonds pour nous ici c'est l'absence d'objectifs et de stratégies d'accompagnement des acteurs locaux

L'appui à la maîtrise d'œuvre :

Il s'est donné essentiellement cette fois-ci à travers les appui- conseils fournis à l'occasion des visites de chantier. Il n'existe pas de démarche particulière et systématique de soutien à cette activité ; les initiatives développées dans ce domaine (formations, rencontres, équipement) pour le moment sont de portée limitée.

II. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE LA MISSION

Le déroulement de la mission s'est fait en 2 temps : une phase hors terrain et une phase terrain

La phase hors terrain a été conduite par l'évaluateur référent ; elle a permis de préciser les attentes du commanditaire, d'affiner le calendrier de l'évaluation et de finaliser le contenu de chaque étape ; une proposition de sites à visiter a été faite à cette occasion.

La phase terrain a quant à elle été conduite par l'évaluateur national et elle s'est déroulée de la façon suivante :

- ✓ prise de contact avec le Conseiller Technique Principal de Eau Vive pour faire un tour d'horizon global de la convention et prendre possession de documents en rapport avec l'objet de l'évaluation
- ✓ étude documentaire pour une plus grande familiarisation d'avec la convention : composantes, activités, stratégie, etc...
- ✓ séance de travail approfondie sur les activités de Eau Vive avec le Conseiller Technique Principal, le Conseiller Technique chargé des infrastructures, le Conseiller Technique chargé de l'animation, le Conseiller Technique responsable de l'animation au sein du PADL. A l'occasion de l'entrevue avec le CTP, nous avons fait meilleure connaissance avec Eau Vive, son historique, sa stratégie et ses principes d'actions, mais aussi les temps forts de la CDO et les principales contraintes qui ont jalonné sa mise en œuvre ; nous avons également finalisé le choix des sites à visiter, le calendrier des missions de terrain, les personnes à rencontrer et les dispositions à prendre pour un bon déroulement des missions de terrain
- ✓ le travail de terrain ; il s'est déroulé en 2 temps :
 - *dans un premier temps* la visite a été faite à Tambacounda, dans la zone du PADL en compagnie de l'évaluateur référent avec comme site principal de travail, la communauté rurale de Koumpentoum; divers acteurs ont été rencontrés à cette occasion : le sous-préfet de l'arrondissement de Koumpentoum ; l'équipe du Centre d'Expansion Rurale Polyvalente (CERP) ; le conseil rural le chef de village, l'infirmier du district sanitaire de Koumpentoum; le conseil rural, des chefs de villages, des responsables de CVD et de comités de la communauté rurale de Malème Niani etc...

Les villages de Diokoul, de Darou Salam Thièkène et de Malème Niani ont été visités et divers acteurs résidents rencontrés (Comité Villageois de Développement-CVD ; comités etc...)

Une séance de travail a été organisée avec des élus, des chefs de villages et des responsables d'OCB des communautés rurales de Koussanar, Bamba Thialène Kouthiaba et de Malème Niani avec comme finalité de vérifier les constats majeurs enregistrés à partir du site principal d'investigation.

A la fin de la visite, une restitution a été faite pour l'équipe du PADL

- *Dans un second temps* une visite a été effectuée dans la région de Thiès ; elle a permis de se rendre dans les villages de Ngass et Thilla Boubou (communauté rurale de Touba Toul), Keur Mbir Ndao et Keur Baba Alima (communauté rurale de Notto Gouye Diama)
Des chefs de villages, des responsables de CVD et d'Organisations Communautaires de Base-OCB, des membres de comités (points d'eau, case de santé et moulins) ont été interviewés
Enfin, les Présidents de conseil rural de Touba Toul et de Notto Gouye Diama ont été rencontrés
- ✓ Le travail de terrain avait pour finalité au travers des entretiens, de cerner la perception que les partenaires de Eau Vive avaient du programme, de leur participation à son élaboration et à sa mise en œuvre, de l'impact des activités à leur niveau, de leur appréciation des contraintes rencontrées et de l'image qu'ils ont de l'ONG .
- ✓ La méthodologie d'enquête était principalement basée sur des interviews sur la base de grilles d'entretien établis pour chaque catégorie d'acteurs
- ✓ A la fin du travail de terrain, une première synthèse a été établie par l'évaluateur national qui l'a restituée à l'équipe de Eau Vive et au représentant du SCAC de Dakar.
- ✓ Sur la base des remarques et suggestions formulées lors de cette restitution, l'évaluateur proposera, en concertation avec l'évaluateur référent, un rapport pays qui servira, entre autres, à l'établissement du rapport provisoire qui sera restitué au comité de pilotage.
- ✓ Les avis et remarques du comité de pilotage seront pris en compte en vue de la production du rapport final

III. LES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PADL

Prévu sur la période Avril 2001 à Décembre 2004, le PADL se veut un programme de développement local qui se décline en 5 composantes et 15 volets d'activités :

1. *L'Appui structurant aux conseils ruraux et aux villages* : formation et renforcement des capacités des acteurs locaux ; promotion et facilitation de la concertation entre acteurs locaux ; élaboration et diffusion des outils de planification et de gestion du développement local ; appui à l'autoévaluation
2. *L'hydraulique* : réalisation d'ouvrages hydrauliques ; appui à la gestion des points d'eau ; appui aux opérateurs techniques
3. *La santé* : réalisation d'infrastructures sanitaires et équipement ; formation et éducation sanitaire
4. *L'éducation* : construction et équipement de salles de classes
5. *L'appui aux initiatives de production* : réalisation d'infrastructures communautaires ; production maraîchère ; reboisement ; fonds de crédit ; appui à la concertation entre acteurs commerciaux

La zone d'intervention du PADL concerne cinq communautés rurales de la région de Tambacounda, à savoir celles de Koumpentoum ; de Kouthiaba ; de Bamba Thialène ; de Malème Niani et de Koussanar

Les caractéristiques principales de la zone d'intervention du PADL

La région de Tambacounda est la plus vaste du Sénégal (30% du territoire) avec une faible densité (9 habitants au km²). C'est l'une des régions les plus pauvres du pays. Le bilan-diagnostic de la région établi par le Conseil Régional de Tambacounda à l'occasion de l'élaboration de son Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) 2001-2006 est sans appel à ce niveau :

- Une économie régionale marginale avec une contribution au PIB national égale à moins de 3%
- Un établissement humain dispersé : 3 villes, 1 465 villages et 413 hameaux avec 71% des villages disposant de moins de 200 habitants
- Un taux de couverture en eau potable égale à 24/l/h/j inférieur à la moyenne nationale qui est de 26/l/h/j
- Un enclavement très important avec des pistes difficilement praticables notamment en hivernage ; 92% de la longueur du réseau revêtu sont représentés par les routes nationales qui traversent la région
- Au plan de l'éducation, même si la région affiche un niveau de scolarisation correcte (comparé aux autres régions), il n'en demeure pas moins qu'elle fait partie des endroits où on trouve le plus des écoles à 1 ou 2 classes ou avec des abris provisoires. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme des adultes avoisine les 80%
- Concernant la santé, les taux de mortalité infantile, juvénile et maternelle dépassent largement ceux du niveau national

A côté de ces faiblesses, la région est confrontée à d'autres contraintes de taille et qui ont pour noms : la profondeur des nappes ; l'application tardive des textes de lois sur la décentralisation et son éloignement de Dakar.

Toute cette situation affecte gravement les conditions de vie des populations, notamment rurales qui ont encore un faible accès aux services sociaux de base.

Les résultats obtenus par le PADL

le domaine de l'hydraulique

Prévisions : creusement de 55 nouveaux puits ; réhabilitation de 5 anciens puits ; mise en place de 60 comités de point d'eau (CPE) ; organisation de 2 rencontres d'échanges/formation entre les opérateurs techniques

Réalisations : réalisation de 55 puits neufs ; réhabilitation de 2 anciens puits ; réalisation d'une adduction d'eau ; mise en place de 26 CPE et d'une Association d'Usagers de Forage (ASUFOR) ; tenue de deux rencontres avec les opérateurs techniques.

Les acquis :

a. Les villages bénéficiaires de ces ouvrages sont choisis sur la base des priorités définies dans les Plans Locaux de Développement (PLD) ; le conseil rural (le plus souvent cependant à travers son Président) est associé au choix des villages par la validation des demandes villageoises.

b. Le choix des opérateurs en charge de la réalisation de ces ouvrages est fait sur la base d'une consultation restreinte ; l'ouverture des plis, l'appréciation des propositions et le choix de l'opérateur sont fait par une commission d'évaluation des offres composée de représentants du service régional de l'hydraulique, du conseil rural, de l'Agence Régionale de Développement (ARD), du CERP et du consortium. Cette façon de faire a le mérite de la clarté et met davantage le consortium en situation de réclamer plus de transparence à ses partenaires dans le cadre du travail qui les lie ; elle permet aussi de s'assurer du meilleur rapport qualité/prix.

c. Les ouvrages hydrauliques sont de bonne qualité ; 1 seul cas de mauvaise réalisation a été signalé : il s'agit du puits de Bal Wolof dans la communauté rurale de Kouthiaba où la buse supérieure s'était inclinée gênant ainsi l'accès à l'eau. l'opérateur, saisi, a procédé à la réparation de l'ouvrage. Après avoir connu quelques ratés au départ à cause du non respect de leurs engagements par les entreprises choisies pour ce travail, les contrôles sur la réalisation des ouvrages se sont, par la suite, fait correctement.

d. Il y a, en général, une bonne implication des populations dans la réalisation des ouvrages ; tout d'abord, chaque réalisation fait l'objet d'un contrat entre le consortium et le bénéficiaire ; d'après nos informations, ce contrat est contre signé par le Président du conseil rural ou le sous-préfet . De plus, le village apporte une contribution financière à la réalisation de son ouvrage ; il participe à la supervision des travaux par la mise en place d'un comité de surveillance qui est responsabilisé à cet effet. A la fin des travaux, le village met en place avec l'appui du consortium LVIA/Eau Vive, un comité de gestion du point d'eau ; ce comité bénéficie d'une formation en gestion d'un point d'eau et d'un suivi par un prestataire qui est souvent dans ce cas le CERP de l'arrondissement.

e. Nous ne disposons pas de données sur les effets des points d'eau sur les populations et leur environnement, mais leur observation et l'échange avec certains bénéficiaires permettent de se forger une opinion à ce sujet. Le premier constat dans ce sens, est que les points d'eau semblent en général bien propres et bien entretenus ; cela donne l'impression d'une nouvelle sensibilité sur les questions d'hygiène et d'assainissements, d'autant que dans certains

villages cette vigilance par rapport à la propreté des points d'eau semble se prolonger jusque dans les rues et places des villages et dans les foyers.

Par ailleurs, l'implantation de ces ouvrages a contribué de façon significative à améliorer le niveau de satisfaction des besoins en eau des populations et du bétail dans la zone cible du programme.

Elle a également contribué à l'allègement de la corvée d'eau pour les femmes ; ce qui dans certaines zones va grandement leur faciliter leur implication dans des actions de développement.

f. La mise en œuvre de ce volet d'activités a bénéficié à beaucoup d'opérateurs techniques privés ou publics travaillant dans le domaine de l'eau. Ainsi, ce sont 22 entreprises hydrauliques et 3 organismes de contrôle qui ont participé à ces travaux. Les entreprises hydrauliques se sont partagées 140 réalisations réparties en adduction d'eau, fonçage à sec, mise en eau et aménagements de surface ; les organismes de contrôle, quant à eux se sont adjugés 56 missions de contrôle. Ces entreprises présentent des profils divers : Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ; Société privée ; ONG (Caritas) ; organismes publics (directions régionales de l'hydraulique de Kaolack et de Tambacounda) ; consultants indépendants (dans le contrôle).

Ces entreprises viennent de diverses localités ; cependant les opérateurs locaux ont semblé bénéficier, quand ils disposaient des compétences requises, d'une « discrimination » positive ; ainsi, ils ont bénéficié de parts de marché substantiels avec 86 réalisations. .

Elles toutes ont par contre bénéficié du soutien du programme qui a organisé à leur profit 2 rencontres d'échanges/formation ; elles ont aussi, pour la plupart, bénéficié d'appuis-conseils des techniciens du programme à l'occasion des visites de chantier.

Les insuffisances

Elles sont de plusieurs ordres

a. Ainsi par exemple les villages bénéficiaires des ouvrages hydrauliques ne sont pas associés à la procédure de choix des opérateurs techniques ; pourtant nous pensons que ce serait très formateur que leurs représentants soient invités à la séance de la commission d'évaluation des offres sans possibilité de prendre part à la décision finale. Cela leur permettrait de voir par eux-mêmes comment les choses se sont passées concernant le choix de l'opérateur mais aussi d'apprendre sur cette façon de travailler.

b. La mise en place effective et la formation des membres des CPE participent de la création de conditions favorables à la viabilité des ouvrages ; cependant ceci est loin de garantir leur efficacité et les CPE connaissent des fortunes diverses. Beaucoup de CPE ne tiennent pas à jour les documents de gestion des ouvrages, ne se réunissent pas et ils ont eu une vision restrictive de leur mission car ils ne prennent pas en charge le suivi des puits non réalisés par le programme. Dans certains villages disposant de Comité Villageois de Développement (CVD), les CPE bien qu'ils en soient membres, n'ont pas de liens avec les commissions eau mis en place par ceux-ci.

Quelle articulation entre ces 2 entités ? Il nous semble important de clarifier les relations entre ces structures qui demeurent très complémentaires. La commission eau a normalement pour fonction de porter la problématique de l'eau au village en termes de gestion, de préservation mais de réflexions à moyen/long termes ; elle doit aussi superviser le travail des CPE qui eux ont une dimension opérationnelle et peuvent donc être responsabilisés sur 1 ou plusieurs points d'eau en fonction de la situation locale.

Néanmoins, dans les villages où il n'y a ni CVD, ni commission eau, les CPE sont amenés à jouer un rôle plus qu'opérationnelle.

Cette situation interpelle à différents niveaux :

- Le contenu et la qualité de la formation du prestataire ; le contenu a-t-il pris en compte les différentes dimensions du travail des CPE ? La réalisation de la formation s'est-elle faite de façon optimale ?
- L'efficacité du suivi effectué par le prestataire
- Les moyens de contrôle du programme sur ce type de prestations
- La capacité de coordination et d'animation du développement villageois par les CVD

c. En outre, beaucoup de puits réalisés par le programme, n'ont pas encore leur CPE alors que celui-ci est terminé ; cela concerne surtout les puits (29) qui étaient en fin de réalisation comme entre autres ceux de Sinthiou Diouguel (CR de Kouthiaba), Louguéré (CR de Malème Niani), Malsine (CR de Koussanar) etc.... Que va-t-il leur advenir ? Quel va être le rôle du CERP par rapport à ces CPE à mettre en place et au suivi de ceux déjà fonctionnels ? Normalement c'est au CERP de prendre la relève des projets et programmes qui sont terminés. Du fait des problèmes chroniques de moyens qui caractérisent les CERP, est-il réaliste de penser qu'ils pourront assumer ce travail vis à vis des CPE ?

Le moment venu, il faudra prendre l'initiative d'une rencontre avec les conseils ruraux, les CERP et les sous-préfets pour discuter de ces questions.

d. Une autre difficulté liée à la gestion des ouvrages hydrauliques dans les villages a trait à la vente de l'eau. Si cela ne pose aucun problème sur les forages et adduction d'eau, ce n'est pas le cas pour les puits. Du fait que les puits modernes coûtaient très cher et que leur bonne maintenance pouvait demander de l'argent, le programme avait proposé la vente de l'eau provenant de ces puits. Devant la difficulté à faire appliquer cette mesure, les villageois mirent en place un système de cotisation par ménage pour remplacer la vente de l'eau ; cette mesure n'a pas eu plus de succès que la première ! Il est vrai que vendre de l'eau de puits où, qui plus est, le puisage est manuel n'est pas dans les traditions des villageois qui ont l'habitude d'utiliser des puits pour leurs besoins. Néanmoins, l'absence de toute forme de contribution pour l'accès à l'eau des puits modernes peut avoir un effet négatif par rapport à un certain nombre de considérations :

- Le défaut de sécurisation du puits en cas de panne grave
- L'absence de réflexe d'économie de l'eau qui reste malgré tout une denrée précieuse qui se raréfie
- L'absence de mobilisation de ressources financières locales ou le manque à gagner que cela peut constituer pour le budget villageois

En tous les cas, il nous semble que le débat est à mener avec les CVD en vue de mieux cerner les enjeux et contraintes liés à cette question et par voie de conséquence de trouver les solutions les plus pertinentes et durables.

e. Enfin concernant toujours les insuffisances constatées dans le domaine d'hydraulique, il faut relever la question de l'appui aux opérateurs techniques. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, Eau Vive a apporté un certain accompagnement à ces derniers au cours de la mise en oeuvre du programme. Cet accompagnement semble néanmoins ponctuel, limité et sans perspectives très claires en l'état actuel de la situation..

Il est difficile, aujourd'hui, de dire où Eau Vive veut ou peut aller avec les opérateurs techniques privés et le cas échéant, quelle stratégie pour aller dans cette direction ? Eau Vive a-t-elle les réponses à ces questions ou préfère-t-elle garder le statu quo ?

Pour rendre plus efficace l'appui aux opérateurs, il nous semble nécessaire de commencer par dresser la typologie de ces derniers afin de mieux prendre en compte la variété des profils ;

cela permettra de mieux cadrer les besoins en appui notamment en formations avec les situations existantes. D'ores et déjà, à la lumière de cette investigation, on peut estimer qu'un certain nombre d'opérateurs locaux dans le domaine de l'hydraulique aurait besoin de véritables formations dans les domaines de l'organisation et de la gestion.

En outre, ils sont confrontés à de gros problèmes d'équipement pour pouvoir accéder aux marchés de mise en eau dans les zones des puits à grande profondeur.

le domaine de la santé :

Prévisions : construction et équipement d'une maternité ; construction de 4 cases de santé ; formation de 63 ASC ; organisation de 15 séances de sensibilisation sur les IST/SIDA, les grossesses précoces, etc...

Réalisations : construction d'un poste de santé et de 5 cases de santé ; formation de 42 relais de santé et de 16 ASC ; organisation de 4 séances de sensibilisation

Les acquis :

a. Les nouvelles infrastructures sont en phase avec les priorités définies par les PLD dans ce secteur ; de plus les autorités médicales ont donné leur accord pour ces réalisations et se sont engagées à les intégrer dans la pyramide sanitaire régionale.

b. Toutes ces nouvelles infrastructures disposent d'un équipement en mobilier et matériels médico-chirurgicaux pouvant leur assurer un bon fonctionnement.

c. Des comités de gestion des cases de santé ont été mis en place et leurs membres formés afin de veiller à la bonne marche de ces structures.

d. Les ouvrages de santé n'étaient pas encore à la fin du projet fonctionnels, mais les agents de santé de base (relais, hygiénistes, accoucheuses) qui avaient été formés menaient déjà des actions de sensibilisation qui ont commencé à avoir leurs effets sur les populations et qui se sont traduits selon le personnel médical rencontré par une réduction des cas de neuro-paludisme, la tendance à la généralisation des moustiquaires et un plus grand respect des consultations pré-natales par les femmes enceintes.

Les insuffisances :

a. La lenteur dans les procédures administratives d'obtention des autorisations de construire les infrastructures sanitaires a contribué au retard observé dans l'exécution des travaux.

b. Il y a eu un grand décalage entre la formation des agents de santé à la base et le démarrage de leurs activités.

c. Les comités de gestion des cases de santé n'étaient pas encore à la fin du projet opérationnels

Questionnement :

La question centrale qui se pose ici concerne les cases de santé et en particulier leur viabilité ; en effet beaucoup de cases de santé continuent de végéter dans la zone faute d'un suivi et d'un appui conséquents. Le même sort guette les nouvelles cases de santé, car les causes qui étaient à la base du non fonctionnement des anciennes cases de santé sont toujours présentes, à savoir :

- La démotivation des agents de santé : les cases de santé ne génèrent pas souvent suffisamment de recettes qui permettent une correcte prise en charge de ces agents ; comment dans ces conditions les stabiliser ? les comités de santé et les CVD des villages d'accueil de ces cases doivent anticiper sur la question.
- Le suivi des cases de santé : c'est du ressort de l'infirmier chef de poste (ICP) ; malheureusement, ce suivi n'est pas régulier, d'où une baisse dans la qualité des soins, une démotivation des agents de santé qui se sentent abandonnés et enfin une défiance des population vis-à-vis de leur case de santé.
- La mauvaise gestion des cases par les comités de santé : cela souvent résulte d'une absence réelle de suivi de la part des responsables du village. Les comités de santé doivent régulièrement rendre des comptes au village et faire valider leur travail.

Afin d'anticiper ces problèmes et éviter ainsi que ne périssent les cases de santé, il nous semble important que les CVD prennent en charge de façon vigoureuse le suivi du fonctionnement et de la gestion des cases de santé ; ils doivent également travailler progressivement à la coordination des comités de gestion des cases de santé par communauté rurale.

Cette coordination des cases de santé, en collaboration avec les CVD, pourrait interpeller le conseil rural en vue d'étudier avec lui les dispositions à prendre pour le renforcement des cases de santé ; cela fait partie des prérogatives du conseil rural car la santé est une compétence transférée. Des rencontres entre Eau Vive et les conseils ruraux pourraient donner l'occasion d'aborder ce type de questions entre autres.

Le domaine de l'éducation :

Prévisions : construction et équipement de 4 salles de classe

Réalisation : construction et équipement de 4 salles de classes

Les acquis :

Une augmentation de l'accès à l'école et une amélioration des conditions de travail des élèves et des maîtres.

Les insuffisances :

a. Il y a une approche restrictive en matière d'éducation ; la question par exemple des Associations de Parents d'Elèves (APE) et leurs liens avec les CVD là où ils existent ne semble pas être pris en compte. La question éducative semble réduite à une affaire d'infrastructure.

b. L'alphabétisation des adultes n'est pas intégrée dans les priorités de l'éducation ; pourtant les premiers interlocuteurs du programme sont les adultes et chez ces derniers, le taux d'analphabétisme reste très élevé (entre 75 et 80 %). Cette faiblesse est en grande partie liée aux insuffisances du PLD qui n'a pas mené une bonne analyse de la question de l'alphabétisation dans la zone en termes d'état des lieux et d'opportunités. Qui sont les acteurs présents dans la zone dans le domaine de l'alphabétisation ? Quels liens développer

avec eux ? Comment profiter des opportunités offertes par le Projet d'Appui au Plan d'Action en Alphabétisation (PAPA) qui est un important programme d'alphabétisation initié par l'Etat avec l'appui des bailleurs de fonds dans une démarche de « faire faire ».

L'appui à la production :

Prévisions : soutenir 15 banques de céréales ; installer 10 moulins ; reboiser des fruitiers et des forestiers ; initier 25 fonds de crédit

Réalisations : construction de 6 banques de céréales ; installation de 7 moulins ; aménagement de 4 périmètres maraîchers ; initiation de 40 fonds de crédit ; construction de 2 abris/forge ; réalisation de 3 étables d'embouche ; réalisation de 9 clôtures pour le reboisement ; aménagement de 8 périmètres de reboisement

Les acquis :

a. Tous les périmètres de reboisement disposent d'une clôture grillagée, ce qui les protège de la divagation des animaux qui constitue un problème grave dans la zone.

b. Les moulins contribuent fortement à l'allègement des travaux des femmes ; des comités de gestion ont été mis en place et formés de même que les meuniers.

c. Le fonds de crédit au bénéfice des 40 OCB a touché 988 membres pour un montant total de 23 667 500fcfa (dont une contribution de Eau Vive de 13 215 000 fcfa). Ce fonds a généré pour ses bénéficiaires un revenu net global de 5 426 810 FCFA.

Les insuffisances et questionnements :

a. La dotation en grillage des périmètres de reboisement est certainement positif eu égard à la situation de la zone qui est une grande zone d'élevage et un lieu de passage des transhumants venus du Nord du pays en particulier. Cela aura cependant comme conséquence d'augmenter les charges de production et rendre difficile la rentabilité de ces actions qui, déjà par endroits connaissent de faibles taux de réussite !

Par ailleurs, l'approche des actions de reboisement reste strictement économique ; ces actions ne sont pas suffisamment intégrées dans une réflexion d'ensemble sur la gestion des ressources naturelles ; pourtant ces zones connaissent une forte dégradation de leur écosystème qui est due en grande partie à l'activité humaine (exploitation du charbon de bois, du bois de chauffe, du bois d'œuvre etc...).

b. La viabilité des moulins semble aujourd'hui en question car les membres des comités de gestion font montre d'une faible capacité en la matière ; ce qui fait, qu'il est impossible d'avoir un suivi clair des résultats financiers des moulins Par ailleurs, l'expérience a montré que la gestion collective de moulins par les groupements a ses limites et est marquée par énormément d'échecs ce qui n'entame, cependant, en rien la détermination des femmes à en acquérir même au prix d'un important endettement comme c'est le cas ici.

c. Le coût d'aménagement des périmètres maraîchers est élevé, alors que les producteurs ne sont pas, dans les cas qui nous concernent, bien outillés techniquement pour sa valorisation ; par ailleurs toutes les questions liées entre autres à la stratégie de production et de mise en marché ne sont pas encore prises en charge.

d. Le programme a fait preuve de prudence en faisant passer les banques de céréales de 15 prévues à 6 réalisées ; néanmoins, ces banques ne sont pas encore opérationnelles et leur système de gestion n'est pas pour le moment, clairement défini. Il est cependant urgent qu'une véritable réflexion de fonds s'engage sur cette question car le pays et la région de Tambacounda notamment disposent d'une riche expérience en matière de gestion de banques de céréales. C'est un exercice très complexe et les échecs ont été plus nombreux que les succès dans ce domaine et il est important que tous les acteurs concernés en prennent conscience.

e. Le fonds de crédit, malgré le succès qu'il a enregistré, pose quand même problème ; le système ne semble pas encore bien construit et pour le moment il ressemble à du crédit direct octroyé par le programme ; en effet le groupement demandeur soumet une demande de financement au programme via le conseil rural ; si l'accord de financement est obtenu, il doit disposer dans son compte logé au Crédit Mutuel Sénégalais (CMS) d'une épargne couvrant au moins le montant de son apport et sur cette base, le programme lui verse directement dans ce même compte le financement accordé.

Le groupement demandeur prend possession du financement, et le redistribue à ses membres qui mènent leurs activités comme prévu et à l'échéance prévue, les membres remboursent au groupement qui reverse l'argent dans son compte ; il peut réutiliser à nouveau le montant du financement selon le même cycle.

Durant la période écoulée, le fonds de crédit a servi à financer les types d'activités ci-après :

- 21 projets de commerce
- 11 projets d'embouche ovine
- 5 projets d'embouche bovine
- 3 crédits de campagne pour les activités agricoles

L'observation de ces données montre que les paysans ont privilégié le financement d'activités de diversification de leurs revenus qui sont pour l'essentiel des activités qui se déroulent en saison sèche. Cette démarche nous paraît tout à fait légitime car avec les déficits cumulés des productions agricoles sur ces trois dernières années, il ne restait plus aux paysans qu'à se rabattre sur les activités de diversification pendant la saison sèche.

Néanmoins, la question du financement des activités agricoles reste une grande équation. Comment interpréter le fait que le paysan ne veuille pas prendre le risque de prendre du crédit pour financer ses activités agricoles ? Est-ce par défiance par rapport à l'agriculture ou comme le dit un paysan de Kaolack, c'est parce qu'il mise sur les crédits de campagne octroyés par l'Etat étant entendu que ce crédit n'est presque jamais remboursé !

Cette question mérite d'être approfondie surtout si l'on sait que l'offre en crédit de campagne de l'Etat est une offre en nature et qui est en général largement en dessous des besoins des paysans. Ainsi par exemple, pour la campagne 2005-2006, en ce qui concerne l'arachide et par rapport aux prévisions d'emblavures, le crédit de l'Etat correspond à 43% des besoins en semence et 8 % des besoins en engrais

f. Un autre questionnement est lié au mode de financement des abris/forges par subvention ; qu'est ce qui justifie cette option ? Effectivement, l'abri/forge participe de l'amélioration du cadre de travail du forgeron, mais cela ne peut pas être considéré pour autant comme du social. L'amélioration du cadre de travail contribue à l'amélioration de la productivité du travail ; de ce fait, il constitue une activité économique.

Il s'agit dès lors pour le programme d'accompagner les bénéficiaires de ces investissements dans la prise en compte de ces charges dans le calcul de la rentabilité de leurs activités.

Les caractéristiques de l'activité de crédit telle que pratiquée par Eau Vive nous apparaissent comme suit :

- un crédit directe octroyé par le programme
- un crédit qui incite le bénéficiaire à disposer d'un compte bancaire et donc de commencer à se familiariser avec ce système
- un crédit sans garantie ni intérêt
- un crédit qui ne privilégie pas un ou des secteurs particuliers

Ce qui se dégage de ces constats, c'est l'absence d'une vraie politique de crédit qui sous-tend ces initiatives ; Eau Vive, comme beaucoup d'ONG placées dans des circonstances particulières (absence de possibilités d'accès à des financements par crédit et besoin de financement d'activités productives, notamment) sont amenées à faire du crédit à leur corps défendant car n'en n'ayant ni l'expérience ni l'expertise.

Les activités de crédit de Eau Vive, même si elles répondent à des besoins réels, elles ne sont pas construites sur une démarche claire produisant les moyens de sa pérennisation ; de ce fait leur viabilité demeure fortement en question.

Il importe pour Eau Vive, dès lors, d'aller vers un transfert de l'activité de crédit à des opérateurs dont c'est le profil sur la base d'un cahier de charges qui prenne en compte ses préoccupations en la matière et qui implique les partenaires locaux (conseil rural et CVD).

L'appui structurant aux conseils ruraux et aux villages :

Prévisions : organisation de 6 sessions de formation de conseillers, chefs de village et agents de CERP sur les missions et attribution des élus ainsi que l'administration et la gestion d'une collectivité locale ; organisation de 4 sessions de formation d'OCB en management et élaboration et gestion de microprojet ; organisation de 2 sessions de formation pour les agents des CERP et autres agents de développement local sur la politique de décentralisation ; organisation de 10 assemblées villageoises et 15 rencontres inter-villageoises ; organisation 2fois/an de rencontres entre conseillers ruraux et chefs de villages ; rencontre 1 fois/an entre OCB ; rencontre entre OCB, conseillers et chefs de villages 1fois/an/communauté rurale ; organisation d'1 voyage d'études pour 50 élus ; actualisation de 5 Plans Local de Développement (PLD) ; élaboration de 25 Plan Villageois de Développement (PVD) ; diagnostic d'OCB ; appui à la communication ; autoévaluation villageoise 1fois/semestre/à partir de l'année 2 ; autoévaluation communautaire 1 fois/semestre/à partir de l'année2.

Réalisations : tenue de 9 sessions de formation de conseillers, agents de CERP, sous-préfets sur les missions et attributions des élus qui ont touché 631 personnes ; tenue de 5 sessions de formation pour les OCB dont 232 membres ont été touchés ; tenue d'1 session de formation pour les agents de CERP, de l'ARD (13 personnes) et 1 session pour les assistants communautaires (5 personnes) sur la politique de décentralisation ; réalisation de 5 rencontres entre conseillers et chefs de villages ; organisation d'1 voyage d'étude pour 25 élus et 12 partenaires ; réalisation de 4 PLD ; réalisation de 41 diagnostics participatifs (DP) pour des villages ; réalisation de 27 diagnostics d'OCB ; mobilisation de radios locales pour des reportages et tables rondes etc... ; réalisation de 9 autoévaluations villageoises ; réalisation d'une autoévaluation communautaire

Les acquis :

La finalité recherchée ici et par rapport à laquelle des progrès sont accomplis est le renforcement des capacités des acteurs locaux, mais également la promotion du dialogue entre eux ; pour cela une démarche à détentes multiples est mise en œuvre :

- formation des élus, des OCB, des chefs de villages et autorités administratives afin que chacun connaisse mieux son rôle et le champ de ses responsabilités, ce qui va dans le sens d'une bonne cohabitation et d'une plus grande harmonie dans le travail
- initiation de rencontres d'échanges et de concertation entre élus et chefs de villages mais aussi entre acteurs économiques, notamment entre agriculteurs et éleveurs
- mise en place d'outils de planification et de gestion du développement local (PLD ; DP de villages ; diagnostics d'OCB) ; les PLD constituent des documents de référence devant permettre une plus grande cohésion dans la conduite des actions de développement au niveau des territoires communautaires
- appui à la structuration associative au niveau village : cela s'est traduit par la formation des OCB et leur appui en financement dans le cadre d'activités de production ; la mise en place de comités villageois de gestion autour des activités réalisées (puits, moulins cases de santé, etc...), mais aussi par l'érection 20 CVD qui se donnent comme mission d'être des cadres de concertation/coordination, de mise en cohérence et de réflexions concertées et prospectives sur le développement du village. Certains CVD disposent de comptes bancaires et commencent à mobiliser les cotisations décidées au niveau des villages ; ils assurent, dans certains cas, un suivi plus ou moins régulier des actions réalisées avec le soutien du PADL. Par ailleurs, les comités de gestion mis en place à la faveur des activités initiées par le PADL ont bénéficié de formation et sont suivis durant une période déterminée par des prestataires privés.
- renforcement des capacités d'auto- apprentissage des acteurs de base à travers des exercices d'autoévaluation

Douze (12) prestataires privés ont contribué à la réalisation de ces activités que sont l'élaboration de PLD, la formation, l'animation de rencontres, l'autoévaluation etc...

Sur la base de termes de référence précisant les objectifs attendus de l'activité, les prestataires, dans le cadre d'une consultation restreinte, élaborent des propositions techniques et financières qui sont étudiées lors de séances d'évaluation des offres menées conjointement par le consortium et les conseils ruraux et à l'occasion desquelles sont sélectionnés les prestataires.

Dans certains cas, cependant, des marchés de gré à gré sont passés avec certains prestataires ; c'est le cas notamment des marchés confiés au CERP de Koumpentoum dans le cadre de la formation des CPE.

Chaque activité de formation ou de rencontre exécutée fait l'objet d'une évaluation en fin de session.

Toute la question qui se pose est que passée l'euphorie de la réalisation de l'activité, quels sont les acquis qui restent et que les participants peuvent réinvestir dans leurs activités au quotidien ? Le programme ne dispose pas de mécanismes pour cette forme d'évaluation post activité de formation ou de rencontre.

Les insuffisances :

Les insuffisances majeures notées au regard des activités menées nous semblent être les suivantes :

- **les formations des élus et des assistants communautaires** ont porté sur des thèmes très importants et ceux-ci ont été identifiés sur la base d'une concertation entre le programme et les élus. Il faut signaler, cependant, que ces formations restent ponctuelles et elles ne découlent pas d'un diagnostic de besoins en formation. De plus, les formations ont réuni tous les élus qui le souhaitaient et n'ont pas pris en compte les groupes de niveau existant au sein des élus où on trouve des personnes scolarisées et des analphabètes complets. Même si la traduction est prévue dans ces formations, l'expérience a montré qu'il y a beaucoup de difficultés à conduire ces sessions de formations et que en général, ce sont les mieux préparés en terme de profil qui en profitent le plus.
- **Les thèmes des formations destinées aux OCB** nous ont semblé par contre plus problématiques. En effet, le premier thème qui portait sur le management des OCB était trop général et ne portait pas d'une connaissance des profils des OCB ciblées et des problèmes de fonctionnement auxquels elles étaient confrontées. Le second thème relatif à l'élaboration et à la gestion d'un microprojet ciblait a priori une catégorie d'OCB bien précise à savoir celles qui voulaient s'investir dans des activités économiques et même dans ce cas, le public en formation devait avoir quelques pré-requis pour suivre avec succès la formation. Etait-ce le cas ? Les données disponibles sur la question ne permettent de se faire une opinion précise à ce sujet. Là aussi, il a manqué une véritable analyse des besoins en formation des OCB qui permette de s'assurer qu'on est bien sur les priorités en la matière !
- **Les rencontres inter-villageoises** et celles entre élus et chefs de villages ont été appréciées et ont permis d'amorcer le dialogue entre ces acteurs. Il faut cependant noter que ces rencontres se sont tenues grâce à l'appui du programme et que pour le moment, elles ne sont pas portées par une dynamique interne, ce qui pose le problème de leur continuité. Par contre la rencontre entre éleveurs et agriculteurs nous a semblé être véritablement portée par la Maison Des Eleveurs (MDE) locale qui en a fait un de ses axes de travail, ce qui constitue un gage de viabilité ; le statut du président de la MDE locale qui est également le président de la MDE régionale, conseiller élu et chef de village de Koumpentoum n'y est certainement pas étranger

L'existence d'instruments de planification et de gestion du développement local est un acquis important pour la zone, mais leur mise en place ne s'est pas faite sans quelques difficultés : les PLD sont effectivement devenus des instruments de référence pour ces communautés rurales, mais leur niveau de réalisation semble très faible et leur appropriation en dehors des conseils ruraux n'est pas effective. Malgré l'acquis incontestable que constituent les PLD, la formulation de certains d'entre eux comme celui de Koumpentoum comporte un certain nombre d'insuffisances. Il est vrai que le document ne donne pas d'indications sur le processus et la méthodologie d'élaboration et notamment par rapport à l'implication des différentes catégories d'acteurs à sa réalisation, néanmoins ; les grandes insuffisances constatées sont les suivantes : 1°) l'absence de zonage, alors qu'au niveau du conseil rural, on parle de trois zones ; dans tous les cas, l'absence de zonage devrait faire l'objet d'une petite explication. Le zonage est un exercice important a priori car au delà des tracés, il exprime des unités de base d'analyse et d'actions mais aussi de concertation et de coordination ; 2°) l'analyse diagnostique de certains secteurs comme l'alphabétisation et les systèmes de production est quelque peu sommaire. L'examen du secteur de l'alphabétisation ne permet pas d'avoir une certaine compréhension de la situation du secteur en termes

d'acquis, de faiblesses et d'opportunités ; de ce fait, le programme ne dispose pas suffisamment d'éléments pour bâtir une approche par rapport à une question qui peut avoir une incidence majeure quant au succès ou à l'échec de bon nombre d'activités. Quant aux systèmes de productions, en particulier pour ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, l'approche des questions reste très générale ce qui fait que les contraintes et solutions préconisées restent uniquement du domaine du « classique » (plus d'intrants ; plus de matériel etc...) ; l'analyse des contraintes et les solutions avancées ne permettent pas une ouverture vers des logiques moins technicistes ; 3°) les problèmes et les solutions restent centrés sur les villages ; il n'y a pas une prise en compte de la dimension zone ou terroir dans une démarche transversale ; 4°) enfin, il n'est pas prévu d'indicateurs de suivi-évaluation du programme.

En tant que commanditaire de ces PLD, Eau Vive devrait se préoccuper davantage de la qualité des produits obtenus et qui aura des incidences dans la conduite de ses activités.

Concernant les DP des villages et les diagnostics d'OCB, il est difficile de connaître les objectifs qui étaient à la base de leurs réalisations ; il n'y a pas d'indication claire en la matière et les résultats obtenus à travers ces exercices n'ont pas été valorisés et de ce fait n'ont pas servi à bâtir un travail d'accompagnement des OCB en particulier.

- **L'appui à la structuration des villages** a connu des avancées certaines ; il a permis notamment l'émergence des CVD. Ces structures participent du souci de dépasser l'atomisation organisationnelle dans les villages et de la nécessité d'avoir des cadres fédérateurs pouvant parler au nom du village dans le domaine du développement. Depuis leur création qui est récente, les CVD ont du mal à trouver leur place dans la conduite du développement local ; ils sont pour la plupart très attentistes vis-à-vis du PADL qui a quelque peu parrainé leur mise en place. Les CVD n'ont pas un fonctionnement régulier, ni de plan de travail ; leur articulation avec les organisations des villages reste à être trouvée. Nous avons noté qu'un CVD était présidé par le chef du village ; cela ne nous semble pas une bonne chose car cela peut favoriser une certaine confusion de rôles. Aujourd'hui, le PADL n'a pas de vision claire, ni de stratégie pour ce qui concerne l'évolution des CVD. De ce fait, il n'arrive pas encore à leur apporter un accompagnement bien construit.

Un des problèmes majeurs de ces organisations villageoises (CVD, OCB, Comités de Gestion) est que la plupart de leurs responsables ont de très faibles capacités d'organisation, de gestion et de planification ; cette situation est renforcée par leur analphabétisme.

Il est vrai que la brièveté du PADL et la nouveauté qu'elle impulse dans les zones touchées pour les acteurs concernés ne facilitent pas ce travail de structuration et d'accompagnement.

Un autre point important à souligner est que les structures villageoises travaillent actuellement de façon isolée les unes par rapport aux autres. Il n'y a pas suffisamment d'échanges ou de concertations entre CVD ou comités de gestion thématiques (eau, santé, éducation) sur les questions qui les concernent spécifiquement ou sur des questions d'intérêt communautaire. Pourtant si elles veulent être fortes et jouer pleinement leurs rôles au niveau communautaire, il est impératif qu'elles se mettent en réseau afin de construire une force de propositions spécifique dans **l'arène** du développement local. Cela leur permettra d'entrer en relations, dans de biens meilleures postures, avec les conseils ruraux en vue d'un travail concerté sur les enjeux de développement des territoires. Il est important que le PADL soit dans des dispositions de soutenir de telles démarches.

- **La conduite d'autoévaluations** : quand elles sont bien menées, ces autoévaluations constituent de puissants moyens d'auto- apprentissage pour les populations. La réalisation de ces exercices suppose en préalable une bonne sensibilisation des populations sur l'enjeu que cela représente, son contenu et sa méthode. L'examen des autoévaluations pratiquées par le programme donne plutôt l'impression d'exercices d'évaluations externes participatives ; l'animateur de l'autoévaluation au lieu d'être un simple facilitateur, est apparu ici comme celui qui a conçu (de façon participative certes) les outils d'enquête, supervisé les enquêtes, systématisé les résultats et en a tiré les recommandations pour enfin les faire valider par les populations. Nous avons noté la participation de membres du consortium à ces exercices, ce qui constitue un biais. En outre, concernant l'autoévaluation communautaire, cela ne doit pas être l'affaire du conseil rural mais de toutes les composantes de la communauté rurale qui doivent participer à toutes les étapes de sa mise en œuvre ; ce qui n'a pas été le cas concernant l'autoévaluation communautaire de Koumpentoum où les représentants des OCB et les chefs de villages n'ont été impliqués qu'à la phase de validation.

Commentaires :

L'appui structurant aux conseils ruraux et aux villages constitue une pièce maîtresse du PADL qui doit retenir particulièrement l'attention du consortium ; c'est néanmoins un domaine complexe d'activités qui à notre avis souffre d'un défaut d'élaboration.

Comme nous l'avons déjà dit, le court délai de mise en œuvre du PADL constitue un facteur limitant ; néanmoins, il a manqué, à notre sens, des objectifs et stratégies spécifiques d'appui par catégories d'acteurs que sont les conseils ruraux et les OCB/CVD.

Ces 2 acteurs sont les cibles principales du développement local dont l'implication est fondamentale pour la réussite de celui-ci ; bien sûr, il est indispensable d'investir dans l'hydraulique, l'éducation, la santé, la production etc..., mais la viabilité de ces investissements dépend dans une large mesure du rôle joué par ces 2 acteurs.

Pour que les divers types d'appuis apportés aux conseils ruraux et aux OCB soient valorisés de façon optimale, il est essentiel qu'ils s'intègrent dans des démarches d'ensemble d'accompagnement.

Le travail avec les élus :

Ainsi, au-delà des actions ponctuelles de formations destinées aux élus qui sont, rappelons le, très importantes dans le contexte actuel, il nous semble important d'aller vers une analyse plus poussée des capacités des élus mais également du fonctionnement des conseils ruraux. Cet exercice doit aboutir à la mise en relief d'une échelle de contraintes par domaine (capacités et fonctionnement) dont les solutions pourront être traduites en actions de formations, de rencontres ou de voyages d'études.

Ces solutions pourront être systématisées sous forme d'un plan d'actions de renforcement qui pourra faire l'objet d'une programmation annuelle ou pluri- annuelle et qui pourra servir de base à un accompagnement du PADL entre autres.

Pour que cet accompagnement soit efficace, il doit s'appuyer sur suivi rigoureux qui sera réalisé sur la base d'indicateurs élaborés de façon consensuelle. Le plan d'action devra être évalué en fin d'exécution en vue de sa redéfinition.

Le travail avec les OCB/CVD

Dans les grandes lignes, une démarche similaire à celle décrite ci-dessus pourrait être appliquée afin de soutenir le développement des OCB ; simplement, l'exercice sera à ce niveau plus complexe vu les différents niveaux où il faudra certainement agir.

Du fait qu'il n'est pas possible pour le programme de mener ce type d'activités en même temps avec toutes les structures dans tous les villages, il faudra tout d'abord identifier des villages pôles à partir d'indicateurs précis : leur rôle de rassembleur, leur niveau d'organisation interne, leur dynamisme, leur partenariat avec le PADL etc...

Un travail d'appui à la structuration interne de ces villages sera entrepris ; il devra autant que faire se peut associer dès le départ les villages polarisés ; ce travail devra viser l'amélioration du fonctionnement des organisations de base mais aussi le renforcement de leurs capacités organisationnelles et de gestion.

C'est l'évaluation sur la base d'indicateurs précis de l'engagement des organisations de base dans la conduite des actions de développement, tout autant que les progrès notés dans la valorisation des nouvelles compétences acquises dans leur fonctionnement et dans les domaines organisationnelles et de gestion qui conditionnera le passage à une étape supérieure de l'accompagnement du village.

Cette étape supérieure pourra prendre les contours ci-après :

- ✓ La réalisation du DP du village
- ✓ L'appui à l'élaboration d'un PVD
- ✓ L'appui à la mise en place d'un CVD
- ✓ Le diagnostic organisationnel du CVD
- ✓ L'appui à la définition d'un plan de renforcement du CVD

La réalisation du DP du village : C'est une activité importante car elle correspond véritablement à une phase d'identification dans le processus de développement du village. Jusqu'ici ce travail était fait par l'animateur du PADL ; par rapport à la nouvelle optique dans laquelle nous l'insérons, nous pensons que ce travail doit être réalisé par une équipe pluridisciplinaire disposant de bonnes capacités.

La réalisation du DP doit aboutir à une bonne caractérisation du village ainsi qu'à une analyse approfondie de ses potentialités, atouts et contraintes par secteur d'activités qui permet de déboucher sur des pistes d'actions. Le DP permet aussi une identification des acteurs villageois, de leurs interrelations et synergies

La formulation du PVD : c'est l'aboutissement « naturel » du DP du village et il permet ainsi à celui-ci de disposer d'un plan opérationnel de développement. Tout comme le PLD et en harmonie avec lui, le PVD devient l'autre instrument de référence pour le développement du village. A noter que quand ils sont bien conçus, le PLD et le PVD deviennent des instruments complémentaires. Le PVD formule et priorise les actions ; il les planifie et il organise la synergie des acteurs internes autour du plan.

La mise en place du CVD : du fait que le plan de développement est formulé à un niveau villageois, il est important que sa gestion se fasse à un niveau villageois. C'est cela qui justifie l'avènement du CVD qui apparaît comme une expression de la synergie des organisations du village. Ainsi, le CVD ne semble plus être une exigence de l'intervention du PADL ou d'un tout autre intervenant externe comme c'est un peu le cas actuellement, mais comme une exigence de la prise en charge du développement du village par ses acteurs propres.

Le diagnostic organisationnel du CVD : c'est la première étape dans la démarche de renforcement des capacités du CVD afin de lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités. Ce diagnostic débouchera sur la mise en relief de ses forces et faiblesses mais aussi des opportunités et contraintes pour son développement.

Sur la base de ce diagnostic sera défini **un plan de renforcement** sur la base d'un échéancier très précis et d'indicateurs de mesure des progrès pour faciliter le suivi de sa mise en œuvre.

La facilitation de la concertation :

Chaque année, le programme organise des séances de travail avec les conseils ruraux sur le bilan des activités réalisées et la programmation des activités à venir, ce qui permet à ces derniers d'être pleinement impliqués dans la mise en œuvre du PADL.

Il n'y a pas de mécanismes similaires d'implication de la société civile locale incarnée principalement aujourd'hui et malgré leurs limites certaines par les OCB et les CVD. Effectivement, le mouvement associatif pour le développement est encore faible et éparpillé dans la zone, ce qui constitue une contrainte de taille pour son implication pleine et entière dans les processus de développement local.

Cependant, il appartient au programme, en partant de ce contexte défavorable en partie, de voir de quelle manière élever le niveau de la participation des OCB/CVD dans le processus global et éviter ainsi que ces dernières ne soient confinées dans les rôles, du reste nécessaires et utiles, d'initiatrices de demandes de financements de projets par rapport auxquels par ailleurs elles apportent une contribution financière et de gestionnaires d'actions.

La concertation inter-acteurs dans le cadre du développement local, n'est pas une donnée naturelle ; il appartient à chaque acteur de commencer par occuper pleinement la place qui lui revient et sur cette base rendre nécessaire le dialogue ; le reste maintenant est une question de convictions et de valeurs.

Les programmes d'appui au développement local doivent être des facilitateurs de cette concertation ; cela passe en tout premier lieu par le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Il faut aussi donner de la matière à la concertation ; dans ce sens, cela peut être utile de mettre à la disposition des acteurs concernés un fonds qui leur permettra de faire l'apprentissage de la gestion concertée

IV. LES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE REPONSE A LA DEMANDE

Eau Vive, dans le cadre de la CDO, mène ces opérations dans les régions suivantes : Tambacounda ; Kaolack ; Thiès ; Louga ; Diourbel ; Fatick

Les domaines d'action identifiés dans ce cadre sont : l'eau ; la santé ; l'instruction ; la production ; l'animation.

Les objectifs traduits en programme indicatif pour le Sénégal, étaient fixés comme suit :

- Eau : 20 opérations
- Santé : 10 opérations
- Instruction : 5 opérations
- Production : 15 opérations
- Animation : 10 opérations

Les demandes de financement reçues par Eau Vive durant la période 2001, 2002, 2003 et 2004 se présentent comme suit :

- Eau : 194
- Santé : 33
- Instruction : 23
- Animation/formation : 16
- Production : 15
- Autres : 37

Soit un total de 339 demandes de financement

La répartition des demandes de financement selon leur localisation pour les années 2001, 2002 et 2004 est la suivante :

- Tambacounda : 35
- Kaolack : 62
- Thiès : 102
- Louga : 30
- Diourbel : 19
- Fatick : 22
- Saint Louis : 3
- Kolda : 3
- Ziguinchor : 1
- Matam : 1
- Guinée Bissau : 1

Les résultats obtenus sont les suivants :

Domaines	Réalisations	Accompagnements	Contrôles
Eau	28	30	14
Santé	11	5	5
Instruction	6	-	1
Production	14	19	-
Animation	7		
Divers	Bilan- situation villages : 3 ; évaluations externes :2		

Soit un total de 145 actions réalisées

Analyse des activités

Le domaine de l'eau :

Trois (3) types de réalisations sont faites dans le domaine de l'eau : ce sont des adductions d'eau, des extensions d'adduction d'eau et des puits aménagés.

Pour réaliser ces activités, la communauté fait appel à des prestataires privés recommandés par Eau Vive à partir de son répertoire d'opérateurs techniques. Dans ce cadre, la fonction de contrôle est assurée dans certains cas par un contrôleur indépendant et dans d'autres par Eau Vive.

Les ouvrages réalisés sont de bonne qualité et correspondent à des besoins importants d'accès à l'eau potable.

Les villages sont impliqués dans leur réalisation sous diverses modalités : contribution financière, apport en nature (creusement des tranchées et hébergement des travailleurs) surveillance des travaux et gestion des stocks de matériau, gestion des points d'eau.

Les CPE sont maintenant formés de façon systématique à la gestion mais aussi à l'hygiène et à l'assainissement autour de ces points d'eau. Les CPE, en accord avec les CVD quand ils existent, élaborent des règlements intérieurs pour organiser la gestion des points d'eau et garantir leur propreté.

Le suivi des CPE est fait par les équipes d'Eau Vive Thiès à l'occasion de leurs missions de terrain

Il faut noter cependant que la tenue des documents de gestion des points d'eau n'est pas en général satisfaisante sauf pour ce qui concerne le cahier de banque.

Sur les bornes fontaines l'eau est en effet vendue par les femmes des groupements sur une base tournante afin que chacune puisse profiter de la rémunération que cela entraîne ; sur les adductions d'eau que nous avons visité (Keur Mbir Ndao et Keur Baba Alima), la vente permet de payer régulièrement l'eau à la société qui la fournit, de rémunérer les vendeuses, de dégager une provision pour l'entretien des points d'eau mais également d'alimenter la caisse du village. A Keur Baba Alima, c'est la vente d'eau qui a permis le financement d'un télécentre pour le village

Le domaine de la Santé :

Les actions réalisées à ce niveau concernent la réhabilitation d'infrastructures, la construction, l'équipement de cases de santé et l'éclairage de cases de santé ; la formation des agents de santé communautaires ; la réalisation de latrines familiales.

Les actions réalisées dans ce domaine sont bien appréciées par les populations et elles sont dans bien des cas en complémentarités avec d'autres interventions.

Au niveau des cases où Eau Vive intervient, elle appuie la mise en place et la formation de comités de gestion.

Nous avons noté que le fonctionnement des cases de santé était très contrasté : à Keur Aliou Kane, après une période de flottement, la case est entrain d'être relancée ; à Ngass et Keur Baba Alima, les cases ne fonctionnent pas bien alors que à Keur Mbir Ndao, la case est en plein développement grâce à l'appui d'un partenaire extérieur.

La difficulté avec les cases de santé est que leur bon fonctionnement dépend à la fois du comportement de leurs ASC ; de la qualité du travail réalisé par le comité de gestion et de l'attitude l'ICP de leur poste de santé de référence.

Dans certains cas, c'est l'ASC qui démissionne du fait d'une insatisfaction par rapport à son niveau de prise en charge ou c'est le comité de gestion qui dilapide les fonds et dans ce cas c'est lié au fait que le village se désintéresse de la case et ne suit pas ses activités ; dans d'autres cas, c'est l'ICP qui ne fait pas correctement son travail de suivi soit par manque de temps soit par manque de motivation.

A ce propos, nous avons remarqué un petit problème : quand les cases de santé démarrent leurs activités, il y a souvent un contrat de suivi qui est signé entre Eau Vive et le district sanitaire de la localité et qui prévoit quelques moyens pour ce travail. Durant cette phase,

l'ICP n'est pas souvent associé au travail de suivi bien que ce soit qui en ait la responsabilité au premier chef. Quand le contrat de suivi prend fin, le district « refile le bébé » à l'ICP, ce qui fait que ce dernier traîne quelque peu les pieds quant à la prise en charge effective de la supervision de la case de santé.

Même si cela ne constitue pas un problème majeur, il nous semble important d'y prêter attention afin de s'assurer que les ICP sont dès le départ impliqués dans le suivi des cases de santé ; autrement cela peut causer quelques difficultés pour elles.

L'autre activité importante réalisée dans ce domaine concerne les latrines familiales ; cette activité est bien appréciée par les populations dans la mesure où elle contribue de façon significative à la préservation de l'hygiène publique et de la santé.

L'exécution de ces travaux est confiée au service d'hygiène de Thiès dans le cadre d'un marché de gré à gré et qui comporte un volet suivi pendant 2 ans.

Le choix du service d'hygiène pour ce travail nous semble judicieux car cela participe de sa mission ordinaire ; ses suivis/contrôles dans les villages, souvent inopinés, peuvent donner lieu à des sanctions pécuniaires en cas de constats répétés de non respect des règles d'hygiène en la matière.

Par ailleurs, toujours dans le domaine de la santé, il importe de signaler que le travail permanent de sensibilisation sur les questions d'hygiène et de santé connaît de plus en plus de succès : ainsi des comités d'hygiène et de salubrité très dynamiques ont été montés dans les villages de Ndiobène, Keur Baba Alima et Mbaraglou Daly ; ces comités sont entrain de faire du bon travail et il suffit de passer par ces villages pour s'en rendre compte.

Le domaine de l'Instruction :

Dans ce domaine, les activités ont porté sur la réhabilitation d'école ; la construction et l'équipement de salles de classe ; l'alphabétisation ;

Les quelques réalisations effectuées au niveau de l'enseignement élémentaire ont eu un impact très fort sur l'accès à l'école dans les villages concernés et contribué à améliorer les conditions de travail aussi bien pour les élèves que les enseignants.

Cependant, le fait remarquable dans ce domaine est relatif aux actions d'alphabétisation initiées à Keur Mbir Ndao et associant les villages de Keur Waré et Sine-Bakar.

L'action a débuté en 2003 et s'est poursuivie en 2004

Les cours ont touché 120 auditeurs dont 98% de femmes ; les cours se sont déroulés sur 2 campagnes annuelles de 6 mois chacune sur la base de 8 heures de cours par semaine. Les auditeurs étaient répartis en 4 groupes.

L'action a été conduite par un prestataire villageois, le GIE Gaïndé Fatma Assistance et l'évaluation finale réalisée par l'Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (ANAFa). Les résultats obtenus à l'issue de cette évaluation sont les suivants :

111 auditeurs sur 120 inscrits sont déclarés alphabétisés en langue wolof ; ils sont capables de :

- ✓ Lire, écrire les mots usuels en wolof parmi lesquels leurs nom et prénoms
- ✓ Produire de petits textes pour exprimer des idées
- ✓ Composer un numéro de téléphone
- ✓ Calculer et tenir le cahier de recettes et dépenses

Le domaine de la production :

Les activités réalisées ici sont : l'appui au maraîchage ; l'installation de moulins ; la modernisation d'une forge ; le reboisement

L'appui en maraîchage a concerné le village de Ngass ; l'activité a démarré en 2003 et a concerné 38 personnes en 2003 et 2004 et 40 personnes en 2005 ; la superficie exploitée est de 1 ha. Tout bénéficiaire de parcelles devait verser 12 000fcfa au comité chargé de la gestion du jardin.

Malgré notre demande, nous n'avons pas pu disposer de documents de gestion permettant d'établir la rentabilité de l'activité ; néanmoins, d'après des informations disponibles au niveau de Eau Vive, il semblerait que l'activité a, en 2004, rapporté à ces membres un bénéfice net de 2 500 000fcfa sur une période de 3 mois de travail !

Sans spéculer outre mesure sur la valeur réelle de ces chiffres, il nous semble important de souligner que cette activité semble bien motiver les populations de Ngass qui ont demandé au POGV de porter la superficie exploitée à 3 ha et d'y creuser 2 nouveaux puits.

Concernant l'appui en équipement de moulins, Eau Vive met en œuvre une démarche globale qui permet de minimiser les risques de mauvais choix quant au financement de cette activité

- ✓ Conduite d'une étude de faisabilité pour apprécier la pertinence et la viabilité de l'action
- ✓ Confection d'un abri pour mettre le moulin en sécurité
- ✓ Demande d'une participation à l'achat du moulin égale à 50% de son prix
- ✓ Mise en place et formation d'un comité de gestion

Trois (3) moulins ont été installés durant cette CDO dans les villages de Lelo, Ngass (région de Thiès) et Thiabe-Diene (région de Fatick).

A la fin 2004, les villages de Lelo et de Ngass avaient soldé le crédit contracté au niveau de la banque pour leur apport.

L'impact des moulins est très important en terme d'allègement des travaux des femmes, mais leur viabilité semble toujours poser problème.

En effet, malgré les formations reçues, les comités ne tiennent pas correctement les cahiers de gestion ; ici également, seul le cahier de banque semble exister aux dires des responsables. Les recettes collectées à l'occasion des travaux des moulins sont versées dans le compte bancaire du comité et l'argent est utilisé pour le règlement des dépenses au fur et à mesure qu'elles se présentent. Tout en consolidant les acquis enregistrés dans ce secteur, il importe d'avancer vers une vraie démarche de gestion des moulins.

L'autre problème auquel les moulins sont confrontés aujourd'hui est l'indisponibilité de céréales conséquence des mauvaises enregistrées lors des hivernages derniers. Pour faire face à cette situation et éviter de faire tourner les moulins pour de petites quantités chaque fois, certains comités ne font marcher les moulins que sur commande.

La seule activité de reboisement et la seule activité de modernisation de forge ont eu lieu dans le village de Khalbane-Sall dans la région de Louga et nous n'avons pas pu réunir des informations sur elles.

L'animation :

Les activités d'animation durant cette CDO n'ont pas été très développées ; nous avons répertoriés :

- ✓ Une rencontre zonale à Sagatta (région de Louga) et une rencontre nationale à Thiès qui ont porté toutes les deux sur « l'organisation et le fonctionnement du village » et « la mobilisation des ressources de la communauté villageoise ».
Ces rencontres ont duré chacune 3 jours et elles ont réuni beaucoup de monde. Les thèmes de ces rencontres nous ont semblé très généraux et nous n'avons pas pris connaissance de résultats d'un travail de suivi post rencontres, ni d'évaluation de leurs impacts sur le terrain
- ✓ Une rencontre thématique des comités de gestion de bornes fontaines de Keur Mbir Ndao et de Keur Baba Alima. La rencontre a réuni les membres des 2 comités de gestion, les présidentes de groupement, des animateurs et des conseillers. D'après les concernés que nous avons rencontré lors des missions de terrain cette rencontre a été très utile pour eux car elle leur a permis d'approfondir la question de la gestion des points d'eau. Ainsi, les participants s'étaient accordés sur l'intérêt de faire contribuer les points d'eau à l'alimentation de la caisse du village en particulier.
- ✓ Une formation sur rôles et responsabilités, mission et attributions des élus qui était destiné au conseil rural de Bani Israël et qui a été élargie à des animateurs et des responsables villageois. Le thème semble pertinent au regard du niveau de formation des élus de la région, notamment ; néanmoins, il n'existe pas à notre connaissance un mécanisme de suivi post formation et d'évaluation de son impact pour pouvoir se faire une opinion sur son efficacité réelle.

Les missions Nord-Sud :

Au cours de la mise en œuvre de cette présente convention, 7 missions Nord-Sud ont été effectuées ; il s'agit de :

- 3 missions d'échanges dont les objectifs sont d'aller à la rencontre des villages partenaires de Eau Vive, de discuter avec eux sur leur organisation et fonctionnement ainsi que leurs projets. C'est aussi une occasion de mieux apprécier leur engagement et les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de l'exécution de leurs projets. Ces missions ont concerné durant cette période 24 personnes qui ont visité 16 villages.
- 3 missions d'appui dont la finalité est de venir participer à des chantiers sur des projets en cours de réalisation. Ces missions ont concerné aussi 24 personnes qui ont séjourné dans 5 villages
- 1 mission d'Administrateurs de Eau Vive composée de 4 personnes venues apprécier les actions de Eau Vive sur le terrain et mieux s'imprégner dans l'environnement dans lequel elle évolue

Il n'y a pas eu, à notre connaissance durant cette période de mission Sud-Nord.

Commentaires par rapport à la démarche de réponse à la demande

Il y a un grand éparpillement de l'intervention qui couvre une très grande étendue géographique, ce qui peut poser problème si l'on considère l'option de Eau Vive pour une équipe légère sur cette convention.

Nous notons également un volume d'actions très important qui n'est pas non plus sans poser quelques problèmes de suivi.

Sur le partenariat avec les organisations de base

Dans sa démarche d'intervention, Eau Vive privilégie l'entrée par le village ; cela veut dire que son intervention doit passer par le village avec comme interlocuteur premier le chef du village. Cette façon de faire a l'avantage d'impliquer dès le départ un grand nombre de personnes et de ne pas se limiter à un groupe particulier.

Malgré les avantages qu'elle comporte, cette façon de faire peut induire des biais ; ainsi, les organisations villageoises peuvent être amenées à s'effacer totalement devant l'AG comme cela semble être arrivé à Keur Mbir Ndao. En effet dans ce village, c'est l'Association des Jeunes Agriculteurs de Keur Mbir Ndao qui a fait venir Eau Vive dans le village, mais du fait que cette dernière leur a fait savoir qu'elle travaillait avec les villages, l'association a pratiquement délaissé ses activités propres au profit des activités du village

Durant cette présente convention, dans les zones hors programme, le partenariat entre Eau Vive et les organisations de base n'a pas connu de grands développements.

Nous n'avons pas enregistré d'actions de renforcement de capacités en direction des OCB en termes de formation ou de rencontre ; nous n'avons pas identifié non plus un processus d'accompagnement d'OCB en œuvre dans ces zones. Ce qui apparaît le plus ce sont des partenariats autour d'actions précises qui ont du mal à évoluer au-delà de celles-ci.

C'est le cas notamment à Keur Mbir Ndao et à Keur Baba Alima avec les groupements féminins des 2 villages qui ont bénéficié d'un appui par Eau Vive, l'un dans le domaine de l'alphabétisation et l'autre pour l'acquisition d'un moulin.

Le partenariat entre Eau Vive et ces groupements n'a pas connu suffisamment d'avancées et les actions réalisées n'ont pas servi de base pour une meilleure connaissance de ces groupements et de leurs dynamiques et qui permettrait son élargissement.

Ce qui pourrait expliquer cette situation, c'est que les groupements n'ont pas pris d'initiatives pour relancer Eau Vive et que cette dernière non plus n'a cherché n'a pas cherché à approfondir le dialogue avec ses partenaires sur des préoccupations qui pouvaient être communes.

L'impression forte que nous avons après un séjour sur le terrain est que les villages et les comités de gestion des activités soutenues par Eau Vive savent à peu près ce qu'elles peuvent attendre de cette dernière ; mais cela ne semble pas toujours être le cas pour les organisations à la base.

L'articulation qu'il y a ou qu'il doit y avoir entre l'entrée par le village, le soutien à l'émergence d'un cadre organisationnel au niveau villageois et le soutien aux organisations de base du village n'est pas bien perçue par ces dernières.

Les dynamiques organisationnelles au niveau inter- villageois sont peu perceptibles ; hormis la rencontre entre comité de bornes fontaines, il n'a rien eu d'autres. Pourtant certains villages partenaires de Eau Vive sont situés dans la même communauté rurale et peuvent trouver là une opportunité de réfléchir les problèmes qu'ils rencontrent dans les domaines de la santé ou autre à un niveau inter- villageois voire communautaire.

Sur les relations avec les conseils ruraux :

Ces relations semblent ponctuelles et pas suffisamment envisagées sur la durée ; nous avons noté que le Président du conseil rural (PCR) de Touba Toul a, dans le cadre de la réalisation des salles de classes de l'école de Thilla Boubou, contresigné le contrat liant Eau Vive et l'opérateur privé. Le conseil rural a aussi versé une contribution pour l'équipement de ces salles. Il a, enfin, été associé aux études pour la réalisation de l'adduction d'eau potable pour le village de Mbampana Fall. Il semble cependant que cette situation soit exceptionnelle, le PCR de Touba Toul estimant lui-même que les contacts entre son conseil rural et Eau Vive ne sont pas réguliers.

Si l'on considère cependant les relations entre Eau Vive et les autres conseils ruraux dont celui de Notto-Gouye Diama, on peut estimer que ces débuts de relations avec Touba Toul sont le signe avant coureur d'une évolution en perspective en la matière.

En attendant, ces relations au cours de la convention qui s'achève ont été peu importantes :

- Conseils ruraux non associés au choix des opérateurs privés ou aux réceptions des infrastructures
- Pas de séances d'informations réciproques en vue d'une meilleure coordination de leurs activités
- Pas d'échanges sur des questions d'enjeu comme la promotion de la concertation locale etc...

Sur la synergie avec les autres intervenants

C'est un aspect sur lequel les avancées ont été difficiles ; pourtant les zones d'intervention de Eau Vive notamment dans la région de Thiès sont des zones de fortes concentrations de projets et d'ONG. Hormis Eau Vive, il y a 5 intervenants à Ngass, 4 à Keur Mbir Ndao et 5 à Keur Baba Alima

Il n'y a pas de recherche de synergie entre intervenants ni au plan communautaire ni au plan villageois.

Les intervenants s'ignorent et semblent peu préoccupés de ce que peuvent faire les autres dans les villages où eux-mêmes sont présents.

Deux cas pour illustrer cette situation

1. Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) est un projet Etatique financé par la Banque Mondiale qui intervient dans différentes communautés rurales dans le pays dont celle de Touba Toul ; en 2003 après accord du conseil rural, le PNIR a décidé d'élaborer le PLD de la communauté rurale (CR) de Touba Toul. Ni le conseil rural, ni le PNIR n'ont pensé informer encore moins associer Eau Vive à cet exercice ; pourtant celle-ci est présente dans la CR depuis 1994
2. autre exemple : le village de Ngass est l'un des tous premiers villages d'intervention de Eau Vive qui y est présente depuis 1994. En 2003 toujours, le POGV qui est aussi un projet Etatique financé par le FIDA a décidé d'appuyer le village à l'élaboration d'un PVD et de mettre en place un Comité Villageois de Développement (CVD). Aucun partenaire intervenant dans le village y compris Eau Vive n'a été associé à ces travaux. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle implique cette fois-ci un partenaire villageois de Eau Vive qui n'a pas non plus eu le réflexe de l'en informer. Face à tout cela, Eau Vive a préféré ne pas relever le problème, ce qui à notre avis n'est pas une bonne chose.

Eau Vive devait interpellier les concernés sur la question afin d'avoir un minimum de clarifications ne serait ce que par rapport à l'avenir ; ensuite, elle devait réagir sur le document élaboré et la structure mise en place. En effet étant encore présent dans le village Eau Vive ne va pas élaborer un nouveau PVD ou bien mettre en place un nouveau CVD mais bien travailler avec l'existant ; pour cela, il faut que cet existant ne soit pas trop en déphasage avec sa vision et sa démarche.

L'examen du CVD mis en place par le POGV montre quelques petites différences dans l'approche ; ainsi dans cette dernière version, les comités de gestion et les associations d'usagers ne sont pas membres, ce qui ne correspond pas tout à fait à la vision de Eau Vive.

Ces 2 exemples montrent que la question de la synergie est loin d'être évidente et beaucoup d'opérateurs de développement ne semblent pas encore en avoir compris les exigences.

Sur la fin d'un partenariat :

Le problème qui est soulevé ici a trait à la gestion des relations de partenariat sur le terrain, le village de Ngass servant de prétexte pour cela. Dans le document intitulé VAP, il est précisé qu'Eau Vive peut entrer en relations avec un partenaire dans le cadre d'un contrat de développement pour une période maximale de 10 ans.

C'est cela qui s'est effectivement passé avec Ngass ; Eau Vive avait signé avec le village un contrat de développement en 1994 pour une période de 10 ans qui est maintenant arrivée à terme. Le village, conscient de la situation, nous a dit avoir demandé à Eau Vive une prolongation du contrat, demande qui n'a pas encore obtenu de réponse.

Cette situation renvoie à beaucoup d'interrogations :

L'équipe actuelle de Eau Vive se sent-elle concernée par tous les engagements pris par ses devanciers ?

La démarche définie dans le VAP par rapport à la gestion des relations de partenariat reste-t-elle d'actualité ?

Comment terminer une relation de partenariat vieille de 10 ans ? Peut-on se lever et partir comme cela à la fin du contrat ?

Pour notre part, nous estimons qu'une relation de partenariat de 10 constitue une échelle de temps intéressante pour construire quelque chose ; de ce fait cela ne doit pas poser de problème pour se séparer.

Cette fin de partenariat doit cependant faire l'objet d'une préparation et donner l'occasion de jeter un regard sur le chemin parcouru afin d'en tirer les enseignements pour l'avenir aussi bien pour le partenaire villageois que pour Eau Vive.

V. ANALYSE GENERALE DES RESULTATS

Approches et démarches : Eau Vive met en œuvre aujourd'hui 2 types de démarches dans la conduite de ses activités ; une démarche programme et une démarche de réponse à la demande. Au travers de la mise en œuvre de la présente convention, l'on a pu se rendre compte des avantages et limites de chacune d'elles.

L'approche programme : elle nous semble être l'instrument le plus adéquat pour construire une relation de partenariat avec les collectivités locales ; elle permet une approche globale des questions à traiter et elle facilite les processus de planification.

Même si cela ne nous semble pas avoir été exploité de façon optimale dans le cadre du PADL, cette approche offre la possibilité d'un accompagnement des acteurs plus construit. L'approche programme peut induire cependant des biais importants en ce sens qu'elle se base sur une identification préalable et à des formes de mise en commun des besoins qui peuvent éloigner quelque peu de la demande initiale.

De plus, les programmes inscrits dans cette approche sont presque verrouillés en termes de périodes d'exécution et il est souvent difficile de les renouveler.

Pourtant les programmes dans leurs phases de démarrage ont toujours besoin d'un temps de mise en route, ce qui fait qu'ils commencent à prendre leur envol juste au moment où le programme est entrain de prendre fin ; ce qui occasionne souvent des frustrations au niveau de l'ensemble des acteurs qui y sont engagés.

L'approche programme dispose d'objectifs précis à atteindre dans un délai également précis, d'où le risque de se focaliser plus sur le programme que sur les acteurs

La gestion de programme est souvent synonyme de lourdeur

L'approche de la réponse à la demande : elle donne à priori l'image d'une démarche qui fait dans le pilotage à vue et qui est incapable de s'inscrire dans un processus en construction, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité.

Il nous paraît difficile de travailler aujourd'hui selon cette approche dans le cadre d'une collaboration avec des collectivités locales.

La mise en œuvre de cette approche peut donner beaucoup de marge de manœuvre à ses initiateurs ; elle ne s'inscrit pas dans un délai défini à priori, elle se donne le temps que lui accordent ses initiateurs.

La mobilisation de ressources financières ne nous semble pas être un exercice simple dans ce genre d'approche ; on est presque toujours entrain de ficeler des dossiers de demandes de financement.

La gestion de projets dans le cadre de ce type de démarche s'accommode bien d'une équipe légère, donc de ressources moindres en fonctionnement.

L'avantage le plus intéressant qu'a cette approche selon nous, bien que cela ne soit pas automatique, c'est qu'elle permet de se centrer davantage sur les acteurs que sur le projet ; mais à ce niveau également 2 attitudes au moins sont possibles :

1. on peut être en situation de recevoir des demandes, d'étudier leur pertinence et leur faisabilité et les appuyer financièrement sans prendre en compte suffisamment leurs cohérences internes, leur insertion dans leur milieu et en privilégiant leur efficacité
2. l'autre attitude possible est que sans négliger les questions de pertinence, de faisabilité et d'efficacité, on part d'une demande pour aider le partenaire à construire une vision plus globale de son développement et à mieux prendre en compte son environnement villageois, inter- villageois, voire communautaire

Dans cette seconde attitude on inscrit la réponse à la demande dans une logique d'accompagnement et de construction institutionnelle. A ce stade de l'analyse, il nous semble important de préciser qu'aider un partenaire à avoir une vision d'ensemble de son développement ainsi qu'un programme global ne signifie pas que c'est à nous de trouver les financements.

Cela doit plutôt le pousser à plus d'ouverture en direction d'autres partenaires et ce d'autant plus qu'il a été mieux outillé pour s'engager dans cette démarche

Ces 2 approches, comme nous l'avons vu ont chacune leurs points forts et points faibles ; toute la question est de voir maintenant selon les contextes, laquelle sied le mieux et donc peut permettre d'atteindre de façon optimale les objectifs visés.

Le document intitulé VAP précise les modalités et procédures de réponse à la demande ; à travers le contrat de développement, il suggère la possibilité d'un appui dans la durée. En effet, dans le cas d'un partenariat envisagé dans la durée, même si l'appui se réalise sur une période plus ou moins longue, il ne doit pas rester une action ponctuelle et isolée dans sa démarche, une action centrée uniquement sur l'objet de l'appui et une action sans vision d'ensemble du bénéficiaire tant dans ses activités que dans ses relations avec son environnement.

Cependant appui dans la durée ne signifie pas forcément accompagnement dans la durée ; c'est sur cet aspect que le VAP gagnerait à être plus explicite !

Il nous semble utile de revoir le processus de partenariat tel que proposé par le VAP. Dans ce sens, il ne faudrait pas démarrer le partenariat par la signature d'un contrat de développement mais plutôt par des contrats d'actions. Dans notre entendement, le contrat d'action a une portée plus limitée en termes de contenu et de durée ; il nous paraît donc plus approprié pour un partenariat qui démarre.

Le contrat de développement viendrait s'inscrire dans ce processus pour à la fois sanctionner une évolution d'un partenariat qui sera à mesurer avec des indicateurs précis, mais aussi donner une nouvelle dimension à la relation.

Le contrat de développement nouvelle formule ne se résumera pas seulement en un imprimé « décrivant le cadre général des relations entre Eau Vive et le village et les engagements de chacun ». Il devra s'appuyer sur l'élaboration préalable par le village de son Plan Villageois de Développement, avec l'appui de ses partenaires, et prendre en compte les objectifs de développement et les préoccupations en termes d'accompagnement qui y sont formulés.

Cette façon de faire permettra de donner des bases objectives à l'évaluation du contrat de développement qui devra être réalisée à la fin de sa mise en œuvre.

Afin de toujours aller dans le sens de compléter le VAP, il serait utile que Eau Vive Afrique, appuyée par Eau Vive France engage un travail de systématisation de l'expérience de l'ONG dans le domaine de la structuration associative et de l'accompagnement de dynamiques de développement

Dans le contexte actuel de la décentralisation, quelle ouverture le VAP doit-il faire en direction des collectivités locales ? Par rapport à une démarche de réponse à la demande, les collectivités locales peuvent-elles être éligibles à des financements de Eau Vive ? Si oui, à

quelles conditions et selon quelles procédures ? Si non, sur quoi doivent porter les relations avec les conseils ruraux ? Par rapport à quelles finalités ?

La sélection des opérateurs privés pour l'exécution des actions : les procédures de sélection des opérateurs privés partenaires dans la zone du PADL s'effectuent de façon professionnelle ; la seule chose que nous avons déplorée à ce niveau est l'absence des bénéficiaires à la séance de la commission d'évaluation des offres.

Il y a un autre acteur qui manque présentement à cette commission d'évaluation des offres, mais ceci pour des raisons objectives, c'est la « coordination communautaire des CVD » ou son équivalent ; c'est cette structure qui devrait représenter la société civile de la communauté rurale à ces réunions.

Dans les zones hors programme, la procédure de sélection des opérateurs privés partenaires n'est pas organisée ; c'est en règle générale Eau Vive qui, après consultation des partenaires concernés, a le dernier mot.

Il serait bon d'uniformiser les procédures de sélection sur l'ensemble des zones d'intervention de Eau Vive en mettant en place au niveau de chaque communauté rurale où l'ONG intervient une commission d'évaluation des offres avec des membres permanents et des membres invités selon les dossiers à traiter.

Le suivi des opérateurs privés sur le terrain ne pose pas problèmes en général ; le problème avec ces derniers réside dans leurs difficultés internes d'organisation et de gestion des chantiers, ce qui occasionne dans certains cas des retards importants.

Dans certains domaines comme l'hydraulique, il y a une insuffisance d'entreprises spécialisées dans la mise en eau et disposant d'un équipement adéquat.

Durant cette convention il n'y a pas eu de travail fort en direction des opérateurs privés hormis les 2 rencontres entre opérateurs en hydraulique tenues à Tambacounda dans le cadre du PADL et les appuis- conseils qui leurs étaient prodigués à l'occasion des visites de chantiers

Le contrôle des actions : Au départ, les contrôles connaissaient quelques difficultés avec des missions trop ponctuelles ; cela était du au fait que l'entreprise qui avait été sélectionnée pour ce travail n'arrivait pas à respecter ses engagements ; Son remplacement a permis, par la suite de rendre les contrôles réguliers.

Par ailleurs, au niveau des travaux d'infrastructures, il y avait toute une procédure de travail (contrôles, suivi villageois, réception provisoire et réception définitive) qui pouvait, sauf situations particulières, garantir une bonne qualité d'exécution

Le problème du contrôle des actions se pose surtout aux actions de renforcement des capacités notamment les formations et rencontres. Les 2 moyens de contrôles existant actuellement sur ce plan sont :

- l'évaluation de l'offre technique et
- l'évaluation en fin d'activité

Ces 2 moyens sont utiles, mais ils sont limités pour une bonne appréciation des activités réalisées.

La question est complexe car, ici, contrairement aux travaux d'infrastructures, on se préoccupe moins de la « qualité intrinsèque » de l'activité que de sa valorisation. L'appréciation de la valorisation induit une série de questions en amont et en aval de l'activité :

- les participants avaient-ils le profil adéquat ?
- le thème était-il en phase avec les besoins réels des participants ?
- la prestation était-elle de qualité ?
- les conditions sont-elles réunies pour un réinvestissement sur le terrain ?

La réponse à ces questions nécessite un travail d'analyse du déroulement et de suivi post activité en termes de mécanismes, d'outils et de responsabilisation.

A notre sens, il eut été utile de responsabiliser un membre de Eau Vive bien au fait de ces questions et travailler sur un échantillon d'activités.

Cela pourrait permettre de progressivement affiner la démarche de suivi post activité dont les résultats rejailliraient en retour sur la qualité des processus de formation et de rencontre.

Si ses ressources financière le permettent, Eau Vive devrait s'attacher les services d'un consultant pointu dans ce domaine pour aider à mettre en route tout ce processus. Dans tous les cas, l'ONG doit trouver les moyens de renforcer son ingénierie en formation, mais aussi en structuration associative et en accompagnement de dynamiques

Les relations entre les institutions villageoises/ intervillageoises et les collectivités locales : dans la zone de Tambacounda avec le PADL, de telles initiatives réunissant des OCB et des élus locaux commencent à voir le jour autour de préoccupations comme la gestion des ressources naturelles, la collecte de la taxe rurale etc... Le problème ici est que ces initiatives sont aujourd'hui portées par le PADL , ce qui entraîne des doutes sur leurs pérennité.

Dans la zone hors programme, de telles initiatives n'ont pas encore émergé. Cela est du, à notre avis, à la faiblesse des organisations au niveau des villages et de l'absence de concertations inter- villageoises sur des préoccupations communes.

Pour avancer dans cette direction, il faut soutenir les concertations intra et inter- villageoises et sur la base des contraintes communes identifiées, interpeller les conseils ruraux. Il est vrai que beaucoup de personnes à la base peuvent estimer que la solution à leurs problèmes ne se trouve pas au niveau des conseils ruraux.

Ce qui n'est pas toujours vrai ! Depuis la décentralisation, il y a des choses qui ont changé dans le fonctionnement des conseils ruraux et il est important de les interpeller en vue d'engager la concertation avec eux sur les problèmes identifiés.

La synergie dans l'intervention avec d'autres programmes : Aussi bien en zone programme qu'en zone hors programme, Eau Vive et le consortium travaillent à côté de projets Etatiques ou d'autres organismes comme les Ambassades et les ONG. Des deux côtés, le constat est le même : il n'y a pas de synergie qui s'organise entre intervenants.

Dans la zone de Tambacounda, le PADL a pris des initiatives pour réunir les principaux intervenants, le PNIR et le projet ADDEL (Appui à la Décentralisation et au Développement Local) sans succès.

Les seules réunions de coordination qui se tiennent à Tambacounda et auxquelles participent le PADL sont les réunions du Comité Régional de Développement (CRD) présidé par le Gouverneur. Le CRD reste pour l'essentiel un cadre administratif et peu opérationnel.

Le poids du territoire d'intervention : La zone programme et la zone hors programme sont toutes les deux sur de grands espaces, mais leur situation ne comporte pas les mêmes contraintes.

Le PADL dispose d'une antenne décentralisée à Tambacounda avec son personnel propre composé de 6 techniciens, 2 chauffeurs, 1 gestionnaire et 1 secrétaire et son intervention reste circonscrit dans le département de Tambacounda. Le programme dispose de 2 voitures 4x4 ; de ce fait on peut estimer que le programme bénéficie de conditions minimales pour mener à bien ses activités.

Le programme hors zone quant à lui est sur un territoire immense ; il va de la CR de Bani Israël (arrondissement de Bala ; département de Bakel) à la CR de labgar à l'extrême Nord-Est du département de Linguère en passant par Kaolack, Fatick, Diourbel, Thiès Louga... Autant dire presque tout le Sénégal... Et cela pour une équipe composée de 3 techniciens dont le Responsable national de Eau Vive, 1 gestionnaire et 1 secrétaire.

Cette équipe qui est basée à Thiès, dispose d'1 voiture 4x4 et d'1 voiture berline

Au niveau de la zone hors programme, c'est tout simplement très difficile voire impossible de vouloir travailler avec efficacité de cette manière ; en termes de réalisations, on pourra certainement en faire beaucoup, mais en termes de suivi et de renforcement de capacités, il n'y aura pas beaucoup chose.

VI. LE SUIVI-EVALUATION, CAPITALISATION

Le suivi- évaluation :

Nous avons identifié 3 modes de suivi développés par Eau Vive :

1. le suivi direct réalisé par l'équipe de Eau Vive à l'occasion de visites de terrain tous les 15 jours ou tous les mois en fonction des zones à visiter ; les outils de suivi utilisés dans ce cadre sont :
 - une fiche d'organisation
 - une fiche de gestion par type d'activité
 - un tableau de suivi de l'état du crédit
 - le tableau d'évaluation des missions des donateurs
 - la grille d'autoévaluationces fiches permettent la collecte d'informations à l'occasion des missions de terrain et donc d'être informés sur certaines activités qui sont en difficultés. Ces fiches sont orientées vers des actions précises, de ce fait elles ne permettent pas de voir et d'apprécier la situation d'ensemble dans les organisations ; la place des acteurs et ses effets sur les problèmes que connaissent les activités. Connaître la situation de certaine activités, c'est une bonne chose, mais il ne faut pas que le suivi-évaluation se limite à cela car cela ne permettrait pas de comprendre certains problèmes auxquels on est confronté.
2. Le suivi réalisé par les prestataire : ils le font sur la base de contrats précis ; le suivi se fait sur la base de tournées périodiques sanctionnées par des rapports de suivi qui décrivent les observations notées lors de ces missions
3. Le suivi réalisé par les animateurs relais sur le terrain qui font remonter des informations à partir des observations qu'ils font.

Ces 3 formes de suivi ne sont pas intégrées et ne sont pas faits à partir d'une même grille d'observation, ce qui fait qu'elles ne fonctionnent pas comme un système.

Quant aux autoévaluations, elles ne peuvent pas fonctionner comme outil de suivi, dans la mesure où elles ne sont pas régulières (1 autoévaluation en 3 ans)

Dans la démarche pour bâtir un système de suivi-évaluation, il importe que les considérations ci-après soient prises en compte :

- Les critères de suivi à définir ne doivent pas se focaliser uniquement sur les objectifs des projets et activités mais s'inscrire dans une perspective plus ouverte en terme d'impact organisationnel ou social
- Il faudra à partir entre autres des bilans- situations disposer d'une base de données sur les villages ciblées dans cette démarche
- Le suivi ne doit pas être un exercice solitaire de l'ONG d'appui mais associer dans le dispositif les partenaires de base car ce sont eux les premiers bénéficiaires de ce travail
- Le système doit prévoir un rythme de partages périodiques ainsi que les modalités de redéfinition des critères

La capitalisation :

L'urgence de la capitalisation n'est plus à démontrer notamment dans le domaine de l'hydraulique où Eau Vive excelle et a engrangé une grande expérience. ;

Il faudrait peut être commencer par recadrer cette capitalisation et la démarrer par des choses simples avant de passer à quelque chose de plus costaud

Dans l'immédiat ce serait déjà pas mal si Eau Vive arrivait à lister quelques thèmes forts de capitalisation sur la base desquels elle pourrait confectionner des fiches de synthèse par thème

Dans tous les cas, il faudra faire le lien entre le travail de suivi-évaluation et le travail de capitalisation. Un bon travail de suivi-évaluation, c'est déjà un premier pas vers la capitalisation.

L'image de Eau Vive :

Les différentes catégories d'acteurs rencontrées à l'occasion de cette mission ont tous une très bonnes images de Eau Vive à partir de considérations qui leurs sont quelque fois bien spécifiques.

Les élus :

Ils ont une image très positive de Eau Vive qui a joué plusieurs rôles en leur faveur

- Un rôle d'appui technique qui les a aidé à élaborer leurs PLD et qui les appuie dans le renforcement de leurs capacités
- Un rôle de conseiller qui les implique dans tout ce qu'il fait, qui se concerte avec eux et qui les écoute chaque fois qu'ils en expriment le besoin
- Un rôle d'appui financier qui permet de traduire en actes les espoirs qui sont concentrés dans les PLD

Pour les élus, Eau Vive est un précurseur car avec le PLD qu'il a aidé à élaborer et les activités qu'il a mené, cela va inciter d'autres partenaires à venir travailler dans la zone

Avec la fin du programme, les élus sont inquiets par rapport à un éventuel départ de Eau Vive de la zone ; ce serait une grosse perte pour les populations qui commençaient à connaître des améliorations de ses conditions de vie.

Les OCB :

Eau Vive a permis aux associations de la zone de bénéficier d'une plus grande ouverture en direction de l'extérieur

Les OCB ont besoin d'une ONG comme Eau Vive pour pouvoir se développer car elle leur a fait comprendre beaucoup de choses

Eau Vive est vue comme une structure qui a une grande capacité d'écoute, ce qui facilite les relations entre elle et les associations

Les OCB aimeraient également que Eau Vive les aide à trouver des partenaires pour le financement de leurs activités

Les opérateurs privés :

Eau Vive représente quelque chose d'important pour eux car :

Elle leur a permis de gagner beaucoup de marchés et donc d'accroître leurs revenus.

Elle leur a aussi permis aussi de se former et d'augmenter leurs capacités.

Au départ les opérateurs locaux pensaient qu'ils n'avaient pas les moyens d'entrer en compétition avec les entreprises venues d'autres régions ; Eau Vive en leur donnant des marchés les a mis en confiance.

Les services techniques de l'Etat :

Les services techniques qui ont collaboré avec Eau Vive (district de santé ; service de l'hydraulique ; CERP ; etc...) sont unanimes :

C'est une ONG sérieuse et efficace qui connaît bien son rôle.

Eau Vive n'est pas en concurrence avec l'Etat, mais en complémentarité.

Ils souhaitent que Eau Vive continue à travailler dans la zone au grand profit des populations

L'administration :

Les propos du Sous- préfet de Koumpentoum (cités dans l'évaluation externe du PADL réalisée en Octobre 2004 par le GERAD) expriment bien les sentiments de l'administration vis-à-vis de EAU Vive/

« ...j'ai été Directeur d'ONG pendant 7 ans et j'ai aussi travaillé avec beaucoup de projets et d'ONG dans ma carrière, mais je n'ai jamais rencontré un intervenant comme le PADL. Je suis suffisamment informé sur tout ce que fait le projet et je participe activement à certaines activités...Le projet a eu des impacts incommensurables aussi bien au niveau de la population en ce qui concerne leurs conditions de vie et l'éveil en matière d'organisation, qu'au niveau des élus locaux et les chefs de village qui ont maintenant compris leurs rôles respectifs... »

Le SCAC :

La vision qu'a le SCAC de Eau Vive tient en 2 mots :

La compétence et l'efficacité

Le SCAC semble regretter cependant que Eau Vive n'ait pas beaucoup avancé jusqu'à maintenant sur la capitalisation de son expérience dans le domaine de l'hydraulique

Le SCAC reproche à Eau Vive de ne pas signer ses réalisations et de ne pas afficher le nom de ses bailleurs de fonds sur ceux-ci

VII. LES CAPACITES DES EQUIPES EAU VIVE PAR RAPPORT A L'AVENIR

Par rapport à l'approche programme : les équipes de Eau Vive ont cumulé une bonne expérience dans le cadre du PADL ; ce qui les mets en bonne position pour conduire un autre programme similaire.

Néanmoins, l'équipe traîne des faiblesses importantes dans certains domaines ; ces faiblesses avaient été déjà identifiées lors de l'évaluation de la précédente convention. Eau Vive a pris des mesures pour les corriger, mais ces mesures n'ont pas été suffisantes ; Eau Vive doit donc prendre ces problèmes à bras le corps pour une avancée significative, à défaut d'une solution définitive.

Ces faiblesses, rappelons le portent sur :

- L'absence d'un système de suivi- évaluation clair
- L'absence de mécanismes de suivi post formation ou rencontre qui permette d'arriver à un meilleur contrôle des activités de renforcement de capacités
- L'absence de stratégies de mise en place et de renforcement des CVD
- L'absence de démarche construite d'accompagnement des OCB
- La faiblesse de la démarche de promotion de la concertation

Pour la résolution de ces problèmes, Eau Vive doit renforcer l'équipe du PADL par un profil pointu dans ce domaine ou à défaut mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités internes qui allie formations pointues et processus continus d'échanges/bilans internes dans ces domaines.

Par rapport à l'approche de réponse à la demande : à ce niveau également, c'est moins un problème de profils qui se pose que la nécessité d'approfondir certains points de démarches et de politique de développement.

Les faiblesses soulignées dans le cadre de l'approche programme doivent aussi être pris en charge ici ; en plus, il faudra :

- Engager la réflexion en vue d'une actualisation du VAP
- Clarifier la position de Eau Vive par rapport aux collectivités locales dans le cadre de ce type de démarche

Par rapport au suivi- évaluation : nous l'avons quelque peu abordé plus haut ; les compétences des équipes de Eau Vive doivent sur ce point être significativement renforcées. Dans ce cadre toujours, il faudra impulser un échange interne sur la question qui associe les autres équipes Eau Vive en Afrique qui doivent sur ce plan avoir des préoccupations bien similaires.

Par rapport à la capitalisation : sur ce point, tous les matériaux sont pour l'essentiel disponibles à Eau Vive ; les équipes auront peut être besoin d'un petit appui méthodologique et un peu plus de disponibilité pour engager le travail.

VIII. RECOMMANDATIONS

Tout au long du rapport, nous avons, en lien avec les analyses formulées, proposé des recommandations pour l'avenir. Il ne s'agit pas de revenir là-dessus mais de les compléter par quelques points qui nous semblent d'un intérêt particulier en termes de cadrage de l'intervention de Eau Vive.

Amorcer un recentrage géographique : cela est devenu un impératif si Eau Vive veut renforcer l'efficacité de son intervention. Cela nous semble d'autant plus nécessaire que des aspects comme l'accompagnement, le suivi-évaluation vont de plus en plus prendre une part importante dans le système d'activités de l'ONG.

Ces nouvelles façons de travailler ne cadrent pas avec des équipes légères sur de vastes étendues.

Redimensionner ses domaines d'actions : Actuellement, l'intervention de Eau Vive s'organise autour de 5 domaines d'actions : l'eau, la santé, l'instruction, la production et l'animation.

Le domaine qui nous pose le plus de problème est celui de la production, non pas parce qu'il manque d'intérêt dans les zones de Eau Vive, mais plutôt parce que nous ne voyons pas comment elle peut s'y lancer de façon efficace sans s'engager dans un nouveau métier qui n'est vraiment pas le sien.

S'occuper de production amène nécessairement à s'occuper de crédit, d'itinéraires technico-économiques, de marchés etc...

Nous comprenons tout à fait l'importance de soutenir en zones rurales des activités à caractère économique mais par rapport à cela, nous estimons qu'il est plus pertinent de travailler à faire venir dans les zones des opérateurs plus spécialisés sur ces questions.

Concernant les activités dans les domaines de la santé et de l'éducation scolaire, l'essentiel du travail de Eau Vive semble se limiter à des travaux d'infrastructures ; de ce fait si cela peut paraître pertinent de continuer ce type de réalisations dans des zones comme Tambacounda où les organismes d'appui se font encore désirer, ce n'est pas le cas dans les autres zones d'intervention de Eau Vive où les opportunités sont plus grandes en la matière.

Poursuivre le travail selon les approches programme et hors programme : Pour nous, ces deux approches ne sont pas contradictoires et elles ont chacune leurs forces et faiblesses. Cela doit certainement favoriser des affinements méthodologiques toujours plus poussés.

Il y a un point par rapport auquel, nous avons le sentiment que Eau Vive n'est pas bien à l'aise ; c'est la question de l'accompagnement de dynamiques organisationnelles à la base dans le contexte de l'approche basée sur la réponse à la demande

CHRONOGRAMME DES ACTEURS RENCONTRES

Dates	Horaires	Activités	Personnes concernées
23/07/2005	Matin :	Visite à Diokoul	Chef de village ; responsables CVD et divers comités
	Après- midi :	Visite à Darou Salam Thièkène	Chef de villages et responsables banque de céréales
24/07/2005	Matin :	Rencontre avec Conseil Rural de Koumpentoum	Conseillers élus et assistant communautaire
	Après-midi :	- Visite à Malême Niani - Visite au Sous- préfet de Koumpentoum	- Conseillers élus ; Resp. CVD et des GPF - Sous-préfet
25/07/2005	Matin :	-CERP de Koumpentoum - Opérateur privé en hydraulique	- Chef CERP et responsable agriculture - Président GIE Dan Doole et un membre
	Après-midi :	- District sanitaire de Koumpentoum - Visite au chef de village de Koumpentoum	Infirmier major Chef de village
26/07/2005	Matin :	Rencontre avec acteurs des communautés rurales de Kouthiaba, Malême Niani, Koussanar ; Bamba Thialène	Conseillers élus ; responsables CVD et GPF
07/08/2005	Matin :	Visite à Ngass	Chef de village ; responsables CVD et GPF
	Après-midi :	Visite à Thilla Boubou	Animateur et responsables groupements hommes et femmes
08/08/2005	La journée	Visite à Keur Mbir Ndao	Chef de village ; responsables CVD et GPF
09/08/2005	LA journée	Visite à Keur Baba Alima	Chef de village ; responsables CVD et GPF
10/08/2005	Matin	Conseil rural de Touba Toul	Président du conseil rural
	Après-midi	Conseil rural de Notto Gouye Diama	Président du conseil rural